
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Jeudi 4 juin 2020, à 20 h 40

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 40 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Jean-Luc von Arx, M^{me} Fabienne Aubry Conne, MM. François Bärtschi, Olivier Baud, Simon Brandt, M^{me} Maryelle Budry, M. Rémy Burri, M^{mes} Isabelle Harsch, Danièle Magnin et M. Sandro Pistis.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Frédérique Perler, vice-présidente, M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, M^{mes} Christina Kitsos et Marie Barbey-Chappuis, conseillères administratives.*

CONVOCATION

Par lettre du 27 mai 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mercredi 3 juin et jeudi 4 juin 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Veuillez excuser mon absence en première séance aujourd'hui, Madame la présidente. J'ai quelques réponses à fournir à des questions orales posées hier.

La première réponse s'adresse à M^{me} Corinne Bonnet-Mérier, qui demandait si des travaux de réfection sont prévus pour les chemins du parc de la Perle du Lac, lequel est devenu inaccessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes à cause des racines. Je transmettrai la question à mon collègue Alfonso Gomez car le sujet relève de la compétence du Service des espaces verts.

J'ai une réponse pour M^{me} Paule Mangeat, qui m'interrogeait sur la coordination prévue avec les Services industriels de Genève (SIG) pour les travaux à la rue de Fribourg, ainsi que sur la communication qui sera faite aux habitants et aux commerçants, et les délais de celle-ci. J'ai consulté mes services; voici leur réponse. Les SIG réalisent des travaux sur les réseaux de gaz et d'eau potable à la rue de Fribourg. Dans le cadre de ce chantier, les SIG ont adressé une information à l'ensemble des riverains et commerçants impactés sur la nature de l'intervention

Questions orales

et la durée prévue initialement, soit du 20 janvier au 23 mai 2020. Compte tenu de la crise sanitaire que l'on connaît, le planning n'a pas pu être respecté. Actuellement, pour permettre une reprise économique aux restaurants et cafés très impactés par le Covid-19, la Ville et le Canton ont demandé aux SIG de remblayer ce chantier afin que les terrasses soient déployées. Les branchements privés d'eau et de gaz seront effectués à la fin de la saison estivale. Un revêtement phonoabsorbant sera posé par la Ville au terme des travaux des SIG. Les restaurateurs ont déjà reçu une information orale de la part des SIG et ceux-ci distribueront une nouvelle fiche d'information à l'ensemble des riverains et commerçants impactés au cours de la semaine prochaine.

La réponse suivante s'adresse à la conseillère municipale Michèle Rouillet. Rassurez-vous, Madame Rouillet, je me rendrai sur le site de la gare de Champel comme vous m'en avez prié, mais je n'ai pas pu le faire aujourd'hui. Concernant la piste cyclable dont vous relevez le caractère dangereux, je puis vous informer que les SIG entreprennent des travaux d'électricité sur l'avenue de Champel, prévus de janvier à la fin de juin 2020. Dans le cadre de ce chantier, la piste cyclable a effectivement été provisoirement condamnée par des balises et des cônes. Renseignement a été pris auprès des SIG directement: la piste cyclable est aujourd'hui totalement dégagée. Les agents techniques du département dont j'ai la charge s'y rendront avant la fin de la semaine pour inspecter le périmètre de la gare de Champel.

Enfin, j'ai la réponse à la question de M. le conseiller municipal Gazi Sahin. Il me demandait si les nouvelles pistes cyclables installées en ville de Genève seraient pérennisées au-delà des cent vingt jours prévus. Le Canton, soit l'Office cantonal des transports, a édicté les arrêtés portant sur les itinéraires cyclables. Sur le plan juridique, la mesure prévue par arrêté est d'une durée de soixante jours. Elle peut être renouvelée à l'échéance de cette première période par un second arrêté identique au premier si la réglementation s'avère toujours nécessaire. A l'échéance de la seconde période, et si la réglementation s'impose toujours, elle pourrait être de nouveau prolongée par un nouvel arrêté. Toutefois, celui-ci devrait être alors sujet à recours car il constitue une répétition de la même réglementation. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité ainsi que l'Office cantonal des transports analysent actuellement la suite à donner à ces mesures et une validation se fera d'entente avec M. Dal Busco à la fin de juin.

5. Interpellation orale du 4 mars 2020 de M^{me} Ariane Arlotti: «Contrats abusifs au Grand Théâtre: quel contrôle est exercé par le département?» (IO-311)¹.

M. Sami Kanaan, maire. Madame la présidente, le bureau m'a informé hier que l'auteur de cette interpellation orale ne siège plus au Conseil municipal. Il a demandé au Conseil administratif s'il était quand même possible de la traiter. Dans le cas présent, M^{me} Arlotti avait déjà développé son propos à l'occasion d'une question orale: elle concerne l'engagement des figurantes et figurants lors de la production de *L'enlèvement au sérail*.

Il y a eu un certain nombre de malentendus s'agissant des figurantes et figurants dans les productions lyriques au Grand Théâtre. La figuration est rémunérée, mais on n'engage pas des professionnels de la scène en général. Cela ne requiert pas de qualifications particulières. Ces personnes sont sollicitées dans le cadre d'une production et, en moyenne, c'est sans doute plus exigeant qu'au XIX^e siècle, mais ce ne sont pas non plus des chanteurs ou chanteuses, des comédiennes ou comédiens. Au Grand Théâtre, ces personnes sont convoquées et payées. Elles ont un contrat mais, souvent, elles ne travaillent pas pour l'intégralité de la production concernée. Elles n'ont parfois que quelques petites apparitions et peuvent donc être libérées avant la fin du service, ce qui implique une indemnité proportionnelle au temps investi réellement. Cela est accepté dans le cadre d'un contrat.

Le cas spécifique qui intéressait M^{me} Arlotti était *L'enlèvement au sérail* joué à la fin de janvier et au début de février 2020. Je ne reviens pas sur les détails de cette production qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive par ses particularités, parce qu'elle revisitait quelque chose de très classique. Il y avait 29 figurantes et figurants. Tous les contrats ont été signés avant les répétitions, au tout début de la production, hormis un cas dû à un couac administratif, ce qui peut arriver. Sinon les contrats sont signés avant, évidemment, pour plein de raisons pertinentes, y compris en termes d'assurance. Il n'y avait pas de compétence particulière demandée, à part de savoir bien bouger sur scène, ce qui est logique pour des figurantes et figurants. Il a été précisé à celles et ceux qui avaient des compétences professionnelles que ces compétences n'étaient pas requises dans ce cas. Même chose dans d'autres opéras.

M^{me} Arlotti a fait référence à des accidents dans cette production en raison des exigences initiales. Il y a eu deux accidents mineurs au début de la production, effectivement, liés à la mise en scène très particulière. Les dangers associés à ces accidents ont été analysés et identifiés. Les mesures correctives ont été prises. Les évaluations en termes de sécurité sont toujours faites au fur et à mesure, comme

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6347.

pour d'autres opéras du même genre. La direction du Grand Théâtre s'engage à se montrer encore plus attentive à la question des figurantes et figurants.

L'interpellation est close.

6. Interpellation orale du 4 mars 2020 de M^{me} Annick Ecuyer: «Absence d'intervention lors de paroles xénophobes ou racistes» (IO-310)¹.

M. Sami Kanaan, maire. Cette interpellation orale se trouve dans le même cas que la précédente: son auteure, M^{me} Annick Ecuyer, ne siège plus au Conseil municipal. Le bureau ayant demandé au Conseil administratif s'il était tout de même possible de traiter l'objet, nous avons pris contact avec elle afin de pouvoir répondre de manière adéquate. Elle nous a fait part de ses regrets de ne pas avoir pu développer cette interpellation orale à l'attention de l'ensemble du Conseil municipal et du Conseil administratif. En quelque sorte, je ferai donc la question et la réponse.

M^{me} Ecuyer nous a indiqué avoir constaté une multiplication, je la cite, «d'affirmations à caractère xénophobe, raciste ou islamophobe en séance plénière, sans la moindre réaction de la part de la présidence». Elle rappelle que ces déclarations sont contraires au règlement du Conseil municipal. Elle aurait voulu dénoncer notamment, je la cite toujours, «le fait de ramener tout problème communal – par exemple l'insécurité, la propreté, les problèmes de circulation – aux seuls frontaliers, ou encore les attaques contre les mineurs non accompagnés, traités de menteurs, de faux réfugiés, de délinquants sans la moindre nuance, contre les personnes racisées fréquentant l'Usine, contre les femmes musulmanes portant le foulard et j'en passe. Les séances du Conseil municipal sont rediffusées à la télévision. En tant qu'institution, le parlement participe à définir ce qui est acceptable ou inacceptable dans notre société. En tant que parlement communal, nous avons la possibilité, la responsabilité et les moyens d'agir en cas de débordement, ne serait-ce que pour donner symboliquement un message à la population communale, à savoir que, droit de vote ou non, tout le monde a sa place en Ville de Genève.» J'en ai terminé pour la citation.

La réponse du Conseil administratif est très claire. Le Conseil administratif condamne avec force tout propos discriminatoire qui serait tenu au sein du

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6347.

Interpellation orale: paroles xénophobes ou racistes au Conseil municipal

Conseil municipal comme dans tout autre espace public. Il rappelle à ce propos l'article 15, alinéa 2, de la Constitution de la République et canton de Genève: «Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience.» Et l'article 261bis du Code pénal suisse, auquel nous sommes tous et toutes soumis, interdit toute discrimination raciale ayant lieu dans le domaine public et tout comportement qui rabaisse de manière implicite ou explicite une personne à cause de sa couleur de peau, de sa religion, de son appartenance ethnique ou culturelle. Je rappelle que cet article a été approuvé par une très claire majorité du peuple suisse en février 2020, qui a étendu la norme antiraciste à la pénalisation des actes et propos homophobes.

L'actualité internationale de ces derniers jours nous montre très malheureusement que nous sommes loin d'en avoir terminé avec le racisme et ses conséquences dévastatrices, qui sont concrètes et bien réelles. Comme le rappellent la dernière enquête «Vivre ensemble en Suisse» de l'Office fédéral de la statistique, le récent rapport de la Commission européenne contre le racisme sur la Suisse ou le rapport 2019 de la Commission fédérale contre le racisme sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil, la Suisse n'est pas épargnée par les propos et actes discriminatoires. Ces derniers ont relevé en Suisse une hausse de plus de 25% d'incidents racistes déclarés pour des motifs de xénophobie, racisme anti-Noirs et hostilité à l'égard des personnes musulmanes.

De manière générale, le Conseil administratif de la Ville de Genève reste donc extrêmement attentif à ces enjeux et exprime toute sa compréhension et sa solidarité envers toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pacifiquement pour protester contre la mort violente du citoyen américain George Floyd et toutes les manifestations pacifiques qui se déclenchent dans beaucoup de grandes villes états-uniennes, mais aussi européennes.

Je propose que M. Gomez puisse compléter du point de vue du Service de l'Agenda 21 – Ville durable.

La présidente. Merci, Monsieur le maire. La parole est à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. M. le maire rappelait les manifestations dans les grandes villes américaines, mais également à Londres, au Danemark, à Paris, Berlin, Zurich... Ailleurs comme en ville de Genève, l'ensemble des résidentes et résidents d'une commune ont le droit à une égale considération et à un égal respect, d'autant plus de la part d'élus municipaux. Ceux-ci se doivent d'œuvrer au quotidien pour que l'ensemble des habitants de notre cité se sentent respectés.

Le racisme et la xénophobie s'ancrent en grande partie dans des stéréotypes et des préjugés que la Ville s'emploie à combattre et déconstruire depuis de nombreuses années. La politique municipale en matière de diversité, adoptée par le Conseil administratif en 2014, place au rang de ses priorités la cohésion sociale, la valorisation de la diversité et la lutte contre les discriminations.

C'est dans ce cadre, et notamment par le biais du Service de l'Agenda 21 – Ville durable, que la Ville poursuit toute une série d'actions de sensibilisation, par exemple à travers l'organisation de la Semaine contre le racisme ou du projet de collecte de portraits photographiques et biographiques connu sous le nom «Genève, sa gueule». La Ville mène également des projets qui reconnaissent publiquement la contribution de la migration au développement de Genève, dont le dernier en date est la magnifique exposition rendant hommage aux personnes saisonnières, intitulée «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019», qui a rencontré un très grand succès populaire. La Ville de Genève soutient les associations actives dans la lutte contre les discriminations et propose à ses collaborateurs et collaboratrices des formations internes sur la diversité culturelle et le service public.

Par ailleurs, l'administration est à la disposition du bureau du Conseil municipal pour mettre en place toutes les mesures de formation nécessaires pour nos nouvelles et nouveaux élu-e-s, dans ce domaine particulièrement.

Les actes les plus graves, qui peuvent mener à la mort de personnes, prennent d'abord racine dans les préjugés et les propos discriminatoires. C'est pourquoi l'idée que de tels propos puissent être tenus publiquement dans l'enceinte du Conseil municipal est totalement insupportable. Ceux-ci doivent être immédiatement et fermement condamnés, Madame la présidente. Le rôle des élus, aussi bien du Conseil administratif que du Conseil municipal, est de désamorcer tout acte de violence, au lieu de l'attiser, au lieu de le glorifier comme cela a été fait par certains élus ici et ailleurs de manière tout à fait irresponsable. C'est toute la société qui étouffe lorsqu'une partie de la population ne peut plus respirer. (*Applaudissements.*)

L'interpellation est close.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous passons maintenant aux deux objets déclarés urgents hier.

7. Résolution du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Amanda Ojalvo, Luis Vazquez, Martine Sumi, Corinne Goehner-da Cruz, Ulrich Jotterand et Emmanuel Deonna: «Contre l'extrême précarisation: l'urgente régularisation» (R-267)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Au moins 76 000 personnes de nationalité étrangère vivent et travaillent en Suisse sans statut légal. D'entre elles, au moins 13 000 vivent et travaillent à Genève.

La grande majorité des milliers de personnes ayant besoin pour survivre d'une aide alimentaire telle que celle fournie par la Caravane de solidarité et les organisations d'entraide, avec le soutien de la Ville de Genève, sont des travailleuses et des travailleurs sans statut légal. La pandémie les a rendues visibles, contre leur gré, mais par nécessité.

Leur situation, déjà précaire, s'est encore aggravée du fait des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus: nombre d'entre elles ont perdu leur emploi, et la totalité de leurs revenus, alors même que leurs employeurs étaient tenus de continuer à les rétribuer. Elles se retrouvent dans l'incapacité non seulement de payer leur loyer, mais même de se nourrir et, pour celles qui en ont, de nourrir leurs enfants. Leur absence de statut les prive de tous les droits sociaux garantis aux autres travailleuses et travailleurs et les contraint à accepter n'importe quelles conditions de travail et n'importe quel salaire.

Ces personnes ne souhaitent qu'une chose: travailler légalement, remplir les obligations qui incombent à toutes celles qui disposent d'un statut légal, payer leurs cotisations sociales et le cas échéant des impôts, pouvoir signer un bail – bref: pouvoir vivre au grand jour.

La question de leur statut est donc centrale, et la régularisation de leur situation légale la condition préalable à leur sortie de la précarité et à leur émancipation de la nécessité de trouver jour après jour les moyens de survivre. L'opération Papyrus a ouvert une voie – il convient de la laisser ouverte, et de l'ouvrir plus grand encore: elle aboutira sans doute à quelque 3000 régularisations. Et donc, laissera au moins 10 000 personnes non régularisées, dont il est illusoire, et hypocrite, d'attendre qu'elles quitteront Genève et la Suisse pour la seule raison qu'elles n'y obtiendraient aucun autre statut que celui de n'en avoir aucun. Quitteraient-elles notre ville et notre pays qu'elles seraient d'ailleurs immédiatement remplacées par d'autres, plus précarisées encore.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 7585. «Mémorial 178^e année»: Motion d'ordonnancement, 60.

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

En conséquence:

le Conseil municipal exprime son attente impatiente d'une régularisation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs sans statut légal («sans-papiers») vivant et travaillant à Genève, et attend du Conseil administratif qu'il soutienne cette position, la relaie auprès du Conseil d'Etat et agisse dans toute la mesure de ses moyens pour qu'elle se traduise en décisions et en actes.

Préconsultation

M. Pascal Holenweg (S). A l'origine de cette résolution, il y a une image, un constat et un engagement. L'image, vous l'avez tous et toutes vue, Sami Kanaan et Christina Kitsos l'ont évoquée hier, c'est les files aux Vernets pour la distribution de sacs de nourriture, l'image des invisibles devenus visibles et gênants. Le constat, c'est celui fait par les enquêtes effectuées par Médecins sans frontières et par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) auprès des personnes présentes dans ces files: 85% d'entre elles sont des personnes sans statut légal et donc sans droit à l'aide sociale. L'engagement, c'est celui que nous demandons à la commune, au Canton, à la Confédération, à savoir les régulariser, leur donner un statut et donc leur donner des droits. Nous ne pouvons pas, nous, ici, accorder un statut légal à ces personnes mais nous pouvons dire qu'elles en ont besoin et que nous soutiendrons toutes les mesures qui seront prises pour le leur accorder.

Nous vous proposons une résolution, une prise de position du Conseil municipal, une parole du parlement de la Ville, rien d'autre, rien de plus. Nous vous proposons de la voter sur le siège avec l'amendement que les Verts ont déposé. Nous vous proposons de l'approuver, ne serait-ce que parce qu'on nous exhorte, à l'ouverture de toutes nos séances, à travailler pour le bien de la Cité, toute la Cité, tous ses habitants, qu'ils aient ou non un statut légal, parce qu'ils sont là, rien que parce qu'ils sont là, dans la Cité. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 54 oui contre 12 non (1 abstention).

M. Pascal Holenweg (S). «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.» C'est ce que proclame fièrement le préambule de la Constitution fédérale. Le plus faible de ses membres, aujourd'hui à Genève, fait la queue à 4 h du matin devant une caserne désaffectée pour recevoir un sac de nourriture.

On parle de qui? De requérants d'asile déboutés, de ressortissants étrangers sans permis de séjour ou avec un permis de travail périmé, de travailleurs et travailleuses sans permis de travail, de ressortissants de pays non inclus dans la libre

circulation. On parle notamment de travailleurs et de travailleuses de l'économie domestique. A Genève, des milliers de familles genevoises emploient une personne sans statut légal pour quelques heures, à temps partiel ou à plein temps comme domestique, garde d'enfant, assistante de personne âgée, handicapée ou malade. On parle de travailleurs et de travailleuses de la construction, de l'hôtellerie et de la restauration, des services, qui ont perdu leur emploi au noir ou au gris, du fait du confinement. On parle de femmes et d'hommes que la pandémie a rendus visibles contre leur gré mais par nécessité.

La grande majorité des milliers de personnes ayant besoin pour survivre d'une aide alimentaire telle que celle fournie par la Caravane de solidarité et les organisations d'entraide, avec le soutien de la Ville de Genève, sont des travailleurs et des travailleuses sans statut légal. Leur situation déjà précaire s'est encore aggravée du fait des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Nombre d'entre elles ont perdu leur emploi et la totalité de leur revenu, alors même que leur employeur était tenu de continuer à les rétribuer. Elles se retrouvent dans l'incapacité non seulement de payer leur loyer, mais même de se nourrir et, pour celles qui ont des enfants, de nourrir leurs enfants. Leur absence de statut les prive de tous les droits sociaux garantis aux autres travailleurs et travailleuses et les contraint à accepter n'importe quelles conditions de travail et n'importe quel salaire.

Nombre d'entre elles sont des travailleurs et des travailleuses de l'économie domestique. Je rappelle ce que le président de la Confédération d'alors écrivait dans le message du Conseil fédéral relatif à la ratification de la convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'économie domestique, convention adoptée par l'OIT en 2011 et ratifiée par la Suisse trois ans plus tard: «(...) les migrants, les jeunes et ceux qui résident au domicile de leur employeur, ont des besoins de protection particuliers et sont exposés à des risques qui exigent des mesures spécifiques». C'est ce que demande la résolution que nous vous proposons et l'amendement que les Verts ont déposé et que nous soutenons. Ce président de la Confédération, qui reconnaissait l'exigence de mesures particulières pour les travailleurs et les travailleuses de l'économie domestique, s'appelait et s'appelle toujours Ueli Maurer. Nul ne peut donc douter que son propre parti soutiendra ici la résolution qu'on vous présente.

Que dit la convention signée et ratifiée par la Suisse? Elle dit dans son article 14 que tout signataire – et donc la Suisse, et donc Genève – «doit prendre des mesures appropriées, conformément à la législation nationale et en tenant dûment compte des caractéristiques spécifiques du travail domestique, afin d'assurer que les travailleurs domestiques jouissent, en matière de sécurité sociale, y compris en ce qui concerne la maternité, de conditions qui ne soient pas moins favorables que celles applicables à l'ensemble des travailleurs». Autrement dit, les travailleurs et travailleuses de l'économie domestique – et l'on peut étendre ce raisonnement à tous les travailleurs et toutes les travailleuses des secteurs économiques qui emploient

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

des personnes sans statut légal – doivent avoir les mêmes droits que tous les autres travailleurs.

Ces personnes ne souhaitent qu'une chose: travailler légalement, remplir les obligations qui incombent à toutes celles et tous ceux qui disposent d'un statut légal, payer leurs cotisations sociales, le cas échéant payer des impôts, et pouvoir signer un bail. Bref, pouvoir vivre au grand jour. La question de leur statut est donc centrale et la régularisation de leur situation légale, la condition préalable à leur sortie de la précarité ainsi qu'à leur émancipation de la nécessité de trouver jour après jour les moyens de survivre.

L'opération Papyrus menée à Genève a ouvert une voie. Pour nous, il convient de laisser cette voie ouverte et de l'ouvrir plus grand encore. Papyrus aboutira sans doute à la régularisation de quelque 3000 personnes et laissera donc au moins 10 000 personnes non régularisées, dont il est illusoire et parfaitement hypocrite d'attendre qu'elles quittent Genève et la Suisse pour la seule raison qu'elles n'y auraient obtenu aucun autre statut que celui de n'en avoir aucun. Quitteraient-elles d'ailleurs notre ville, notre canton, notre pays qu'elles seraient immédiatement remplacées par d'autres, plus précarisées encore, comme des travailleurs et travailleuses d'Europe sans statut ont été remplacés, dès qu'ils ont obtenu un statut, par des travailleurs et travailleuses sud-américains ou asiatiques.

Que vous propose-t-on là maintenant par cette résolution? Nous vous proposons de dire à ceux qui peuvent le faire, aux pouvoirs et aux institutions politiques qui peuvent le faire, qu'il est urgent et nécessaire de donner un statut légal à plus de 10 000 personnes vivant à Genève sans statut légal, comme on a réussi à le faire dans le cadre de l'opération Papyrus. Nous ne pouvons pas le faire nous-mêmes, puisque nous n'avons pas cette compétence, mais nous pouvons demander à ceux qui l'ont de le faire et les assurer de notre soutien s'ils le font parce qu'ils doivent le faire. Nous vous proposons de dire que ces personnes qui travaillent ici doivent avoir les mêmes droits que les travailleurs et les travailleuses disposant d'un statut et, d'entre ces droits, celui à une aide sociale. En vous proposant de dire que ces personnes ont des droits, nous vous proposons de dire qu'elles ont aussi des devoirs, celui de payer des cotisations sociales et, si leur revenu est suffisant, de payer des impôts. Nous vous proposons de dire que ce n'est pas en niant un problème qu'on le résout, que ce n'est pas en cachant une réalité qu'on la prend en compte ou qu'on se donnera les moyens d'y répondre.

A vous de dire maintenant, en acceptant ou en refusant la résolution qu'on vous propose et qu'on vous demande de voter sur le siège, si on sert le bien de la Cité qui nous a confié ses destinées, comme on nous y exhorte à chaque ouverture de séance, en ignorant la situation de milliers de personnes privées de droits et contraintes de se mettre dans une file à 4 h devant une caserne désaffectée pour recevoir un sac de nourriture cinq heures plus tard. Au fond, on ne

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

vous demande par cette résolution que de consentir à dire ce à quoi nous nous exhortons nous-mêmes et que dit la Constitution fédérale dans son préambule, je le rappelle: «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.» C'est-à-dire au bien-être de celle ou de celui qui à 4 h, devant la caserne des Vernets, attend son sac de nourriture. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Carron (PDC). L'absence de statut légal de dizaines de milliers de personnes qui travaillent en Suisse et participent à la prospérité de ce pays préoccupe le Parti démocrate-chrétien depuis longtemps.

Je le rappelais tout à l'heure: il y a plus de dix ans, notre parti a déposé des textes aux échelons cantonal, communal et fédéral, notamment sous l'impulsion de la regrettée Anne-Marie von Arx-Vernon, pour permettre aux jeunes sans statut légal, dont certains étaient même nés en terres genevoises, d'effectuer un apprentissage en formation duale. Plus récemment, le Grand Conseil a accepté une résolution pour la régularisation de 5000 personnes œuvrant pour la plupart dans le secteur de l'économie domestique, où l'on sait que les besoins en personnel sont importants et la pénurie de main-d'œuvre locale une réalité. Cette résolution a été transmise à Berne. Par la suite, en 2017, l'opération Papyrus proposée par le conseiller d'Etat Pierre Maudet a fait son chemin et permis la régularisation de près de 3000 personnes, avec un très faible taux de refus par les autorités fédérales. Le Parti démocrate-chrétien a lui aussi salué cette opération d'envergure, faite dans le respect de la législation en vigueur, pour mettre fin à une hypocrisie de notoriété publique.

Tous les aspects liés à la régularisation des sans-papiers ne relèvent pas des instances de la Ville. Nous en sommes parfaitement conscients. Mais nous soutiendrons néanmoins cette résolution et sa transmission au Conseil d'Etat pour les raisons suivantes.

Les personnes concernées par l'opération Papyrus occupent des emplois dont personne ne veut et répondent aux besoins de l'économie. Elles se sont intégrées par l'apprentissage de la langue. Elles vivent depuis plusieurs années en Suisse. Elles sont au fait de nos us et coutumes. C'est donc faire preuve de responsabilité que de les sortir de l'ombre dans laquelle elles sont tapies parfois depuis de nombreuses années.

Cette opération de régularisation – cela a été confirmé par les autorités – a permis une vision précise des secteurs de l'économie domestique, du bâtiment, de la restauration et du nettoyage. Ces données sont précieuses dans la lutte contre le travail au noir et, comme cela a été rappelé, cette opération a permis de faire surgir plusieurs millions de francs de cotisations sociales, ce qui est tout bénéfique pour les collectivités publiques également.

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

Aucun appel d'air n'a été constaté. Les personnes régularisées ont, dans l'ensemble, conservé leur emploi et continué de travailler pour le même employeur. Ces personnes sans papiers n'ont donc pas été remplacées par d'autres, une fois leur régularisation effectuée.

Enfin, ces régularisations ont été faites dans le respect du cadre légal existant, qui permet à des personnes intégrées en Suisse de pouvoir continuer à y vivre, pour autant qu'elles remplissent un certain nombre de critères, dont celui du comportement irréprochable.

La crise du Covid-19 a mis en lumière la problématique de ces travailleurs de l'ombre de manière très violente. Ils ont été les premières victimes du confinement en perdant leur emploi du jour au lendemain pour certains. Pour le Parti démocrate-chrétien, il est inacceptable de voir à Genève en 2020 des centaines de gens sans ressources, n'ayant d'autre choix pour se nourrir que les distributions de vivres gratuits, comme nous l'avons vu aux Vernets.

Conscients que le moindre soubresaut frappe de plein fouet les plus précarisés d'abord, qui pourtant apportent par leur travail leur contribution à la prospérité de Genève, nous renverrons cette résolution au Conseil administratif, afin qu'il appuie un élargissement de la démarche de régularisation de ces personnes auprès du Conseil d'Etat. Nous soutiendrons également l'amendement. (*Applaudissements.*)

M. Omar Azzabi (Ve). Sur ce sujet symbolique, permettez-moi d'abord, Madame la présidente, au nom du groupe des Verts, d'avoir une pensée pour la famille von Arx, ses proches et la famille démocrate-chrétienne dans son ensemble, et de leur présenter nos condoléances.

Encore la gauche, encore ses combats perdus d'avance, encore des causes perdues, encore un sujet à propos duquel le Conseil municipal n'aurait pas de compétences, nous diront certains. Oui, mais la question est la suivante: qui paie encore la facture? Eh bien, c'est encore la Ville. Quelque 13 000 personnes vivent et travaillent sans papiers à Genève. Si elles sont licenciées ou qu'elles perdent leur travail, sans aucune couverture de leur employeur alors que c'est une obligation légale comprise dans le Code des obligations, c'est bien la Ville de Genève qui paie la note pour leur survie. Une note plutôt salée, exposée par M^{me} Kitsos précédemment: depuis la mise en place du dispositif de distribution alimentaire aux Vernets, cela représenterait au bas mot plusieurs centaines de milliers de francs entre le personnel déployé, la logistique et les frais de gestion de la patinoire pendant ces distributions. De plus, en ce qui concerne l'aide alimentaire *stricto sensu*, les sommes investies année après année sont de plus en plus astronomiques, à savoir quelque 423 000 francs pour la banque alimentaire Partage et 20 600 francs pour les Colis du cœur au budget 2020.

Qui sont ces personnes qui tombent dans la détresse? Selon un sondage de Médecins sans frontières et des HUG aux Vernets, il s'agit à 75% de femmes, de 44 ans en moyenne d'âge, dont 52% n'ont pas de statut légal. Un dixième de ces femmes habitent un hébergement collectif. Les autres occupent un logement privé de 1,9 pièce abritant 4,14 personnes en moyenne. N'en déplaise à l'extrême droite, 36% des bénéficiaires aux Vernets auraient le droit à une aide sociale mais n'en bénéficient pas. Parmi eux, on trouve 3% de Suisses, 23% d'étrangers avec un titre de séjour et 4% de requérants d'asile.

Quand ces personnes tombent dans la détresse, la Ville de Genève prend le relais, avec un budget mensuel de quelque 1,5 million de francs pour financer le dispositif d'hébergement d'urgence des Vernets et du foyer Frank-Thomas. Encore une fois, la Ville, seule face à l'urgence sociale du canton, se retrouve à déboursier entre 4 et 5 millions de francs pour garantir un lit pendant quelques semaines à des personnes qui ont perdu illégalement leur emploi et à qui l'Etat est incapable d'apporter l'aide dont il est légalement responsable.

Hier encore, le maire Sami Kanaan rappelait dans son discours d'investiture que la Ville doit non seulement faire du bruit à propos des régularisations, mais exiger des autorités concernées le partage des tâches, des charges et surtout des processus décisionnels quant à l'aide d'urgence. Je pense notamment à l'Association des communes genevoises (ACG), ainsi qu'au Canton.

Si la régularisation des travailleurs sans papiers fait partie des combats écologistes de longue date – une motion de la conseillère nationale Anne-Catherine Menétrey-Savary remontant à 2003 en parlait –, la situation est loin d'être réglée. Si le bilan de l'opération historique nommée Papyrus est entièrement satisfaisant, avec 2400 régularisations et quelque 5,7 millions de francs pour les assurances sociales, on est encore bien loin de la solution. Malgré l'immense travail des associations pendant une dizaine d'années pour convaincre le conseiller d'Etat Maudet de soutenir leur initiative de régularisation, aujourd'hui appelée Papyrus, la situation actuelle laisse quelque 10 000 personnes sur le carreau.

La raison en est simple. D'abord, le projet pilote Papyrus, malgré ses merveilleux résultats, tarde à être remis en route. Mais surtout les critères d'éligibilité sont encore bien trop stricts et ne règlent en rien la situation de ces travailleurs qui contribuent amplement à la prospérité économique de notre canton. Lorsqu'on demande cinq ans de résidence avec un enfant inscrit à l'école publique ou dix ans quand on est sans enfant, seul et avec un niveau de français A2, on manque totalement la cible des actuels bénéficiaires de l'aide alimentaire aux Vernets. Si Berne doit entendre les cris de détresse de la Ville et du Canton en matière de régularisation nécessaire, il faudra également que la Confédération et la droite fédérale comprennent la nécessité d'abaisser les critères requis afin de viser les personnes qui bénéficient le plus de ces politiques migratoires.

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

A défaut de répondre au mythe de l'appel d'air, ces régularisations nécessaires feront du bien à tout le monde: moins de dépenses en aide sociale, moins de fraude au Code des obligations, plus de participation au financement de notre système de retraite, plus de consommation, plus de TVA et, surtout, la garantie du respect des droits fondamentaux inscrits à l'article 12 de notre Constitution fédérale, soit le droit d'obtenir de l'aide en situation de détresse.

Enfin, pour les Vertes et les Verts, il est impossible d'aborder la thématique des travailleurs sans papiers sans parler des mesures d'accompagnement. Si nous n'arrivons pas à obtenir la régularisation dans l'immédiat, la réponse à court terme doit passer par les mesures rapides d'accompagnement, dont l'organisation, le partage des tâches, ainsi que le financement de l'aide alimentaire d'urgence et de l'aide au logement. En la matière, il existe une loi, dont la refonte est en cours, qui s'appelle la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle. Cette même loi stipule que le Canton est en charge de l'urgence sociale et de l'aide financière, notamment par le biais de son article 1, alinéa 2. D'un autre côté, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton voit sa première version discutée au niveau de l'ACG. La Ville de Genève doit exiger que l'aide alimentaire d'urgence y soit inscrite comme une tâche cantonale, voire intercommunale. Il faut tout de même souligner que les deux lois précédemment citées évitent très soigneusement la question de l'aide d'urgence pour les personnes sans papiers, alors que ces dernières participent à la prospérité économique du Canton et aux finances publiques.

Nous, les écologistes, nous réjouissons de l'unique subvention du Grand Conseil, à hauteur de 5 millions de francs, qui devrait couvrir les coûts de la fondation Partage jusqu'à la fin de l'année, par le biais du projet de loi PL 12725, cependant les autorités en charge n'assument là encore que la moitié de leurs responsabilités. La pérennité de cette subvention pour l'aide alimentaire d'urgence, réclamée par les Verts, le Parti socialiste et Ensemble à gauche, est la seule réponse intelligente à la détresse sociale actuelle. En outre, monopoliser cette aide par le biais de la fondation Partage revient à sortir du radar l'ensemble des petites et grandes associations de quartier œuvrant à l'aide alimentaire d'urgence, ce qui retarde un peu plus la coordination et le partage équitable des tâches avec l'ensemble des acteurs.

Il en va d'ailleurs de même pour le fonds d'indemnisation de 15 millions de francs voulu par le conseiller d'Etat Apothéloz, dans le projet de loi PL 12723. C'est une bonne nouvelle, mais nous serons attentifs à l'octroi de ce fonds.

J'en appelle à la responsabilité des conseillères et conseillers municipaux qui portent également la casquette de député au Grand Conseil: M^{me} Magnin, MM. Pistis, Sormanni, Bärtschi et Ivanov, sans parler de MM. Baud et Pagani déjà acquis à la cause. Prenez votre bâton de pèlerin pour la Ville, soutenez

l'appel d'urgence que votre commune porte depuis plus d'une décennie et faites simplement comprendre que la situation actuelle n'est plus tenable! Investir pour combattre la pauvreté, c'est l'assurance d'y voir un bénéfice pour tous les acteurs et actrices concernés et des économies à plus long terme à tous les échelons, de la Confédération aux communes, en passant par le Canton. Les Vertes et les Verts approuveront cette résolution sur le siège, tout en restant attentifs à ce qui est discuté aux échelons supérieurs. Il est grand temps pour l'ACG et le Canton de mouiller le maillot et de sortir le portemonnaie.

«La plus grande et la plus émouvante histoire serait l'histoire des hommes sans histoire, des hommes sans papiers, mais elle est impossible à écrire», disait encore Jean Guéhenno. Genève a écrit l'histoire de la Suisse avec Papyrus, il est maintenant temps qu'elle la grave dans le marbre avec Papyrus bis. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Quel beau discours militant je viens d'entendre... écrit à l'avance. C'est facile de mettre en exergue les uns et les autres. Mais l'Etat fait aussi son travail, semble-t-il, quoi qu'on puisse en dire, puisqu'il y a des discussions ce soir ou demain sur l'aide d'urgence, afin d'alimenter la fondation Partage qui est, passez-moi l'expression, à sec, avec 5 millions de francs.

Il y a aussi le projet de loi PL 12723 de M. Apothéloz concernant l'indemnisation, d'ailleurs contestée sur la forme puisque celle-ci interviendrait en tant qu'allocation pour perte de gain (APG). Or, la problématique doit être abordée sous l'angle de l'aide sociale, pas des APG. Perte de gain de qui, de quoi? Les personnes employées au noir ou au gris n'ont pas été déclarées, alors qu'il incombait aux employeurs de le faire, que ce soit une société ou une personne individuelle. Quand ce n'est pas le cas, ce serait trop facile de recourir aux APG: c'est la collectivité publique qui paiera. Ville ou Canton, c'est égal; c'est pareil au bout de la course. Ce n'est pas juste de fonctionner comme ça.

Dans la résolution, il est écrit au sujet de ces personnes: «Quitteraient-elles notre ville et notre pays qu'elles seraient d'ailleurs immédiatement remplacées par d'autres, plus précarisées encore.» Mais si vous les régularisez toutes, c'est exactement ce qui va se passer. Les personnes régularisées seront immédiatement remplacées par de nouveaux illégaux et ce sera sans fin. D'autres pays l'ont déjà expérimenté il y a très longtemps, notamment l'Espagne. Et on ne parlait pas de milliers mais de millions de personnes. La solution n'est pas là, puisqu'elle est sans fin. Toute la misère du monde ne pourra pas être accueillie dans les pays occidentaux, en Suisse et à Genève. Ce n'est donc pas la bonne manière de procéder. Evidemment, nous sommes sensibles à ces personnes précarisées. Il faut les aider car elles ont perdu leur emploi du jour au lendemain et elles n'ont plus de quoi manger. Mais il faut le faire par le biais de l'aide sociale, pas des APG.

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

Vous voulez régulariser tout le monde et je pense que ce n'est pas la solution, quoi que vous puissiez en dire. C'est un bien pour ces 2400 personnes d'avoir été régularisées avec Papyrus. Je peux m'en réjouir, je n'ai aucun souci avec ça. Le seul problème est qu'elles ont été remplacées par de nouveaux illégaux. On n'emploie pas la problématique par le bon côté, c'est pourquoi nous ne soutenons pas cette résolution.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le Parti libéral-radical ne soutiendra pas cette résolution – je donne d'emblée notre position – car elle mélange différents niveaux qui ne doivent pas l'être.

On parle de l'aide urgente apportée à des personnes qui se sont trouvées en situation précaire après avoir perdu leur travail, soit un travail au noir. Bien évidemment, le Parti libéral-radical trouve que ces aides d'urgence étaient absolument indispensables. On ne laisse pas des personnes mourir de faim. La Caravane de solidarité a fait un travail remarquable et on relèvera que ce travail a été mené par une association, pas par la Ville. Si ce n'est que la Ville a ensuite donné des aides pour l'organisation.

On utilise – je dirais même qu'on instrumentalise – cette crise du Covid-19. Dans quel but? Cette résolution demande une régularisation de tous les travailleurs et toutes les travailleuses sans statut légal. On a même entendu M. Holenweg citer la Constitution fédérale pour parler de la nécessité de régulariser ces personnes, qui seraient en Suisse illégalement, de leur venir en aide...

Dans l'exposé des motifs, il est écrit que «ces personnes ne souhaitent qu'une chose: travailler légalement». Je ne sais pas si toutes les personnes qui travaillent au noir souscrivent à cette affirmation, parce qu'il s'est avéré que des employeurs ont été attrapés et sanctionnés bien qu'ils aient pu prouver que c'était la personne qui travaillait qui ne voulait pas du tout être annoncée ou régularisée.

On y donne aussi des chiffres assez précis. Il y aurait 76 000 personnes en Suisse, dont «au moins 13 000 vivent et travaillent à Genève». Il faudrait avoir plus de prudence avec ces statistiques sur des personnes non déclarées, puisqu'on ne sait pas toujours où elles se trouvent. Les auteurs de la résolution demandent une régularisation de toutes ces personnes, mais on est dans un Etat de droit! Ce n'est pas parce qu'il y a une crise du Covid-19 qu'on doit tout à coup bafouer notre Constitution. Or, ces personnes sont venues illégalement en Suisse. Elles ont donc bafoué nos lois. Va-t-on considérer qu'on peut violer nos lois et qu'après tout ce n'est pas grave parce que nous ne sommes plus un Etat de droit? Nos lois s'appliquent aux étrangers et disent comment ils peuvent entrer en Suisse dans la mesure où leur statut juridique n'est pas réglé par d'autres dispositions du droit fédéral ou par des traités internationaux. Il y a bien évidemment des traités que la

Suisse a signés qui font que des réfugiés peuvent demander l'asile, par exemple; on n'est pas dans ce cas de figure. La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration décrit nos principes d'admission et d'intégration, dans son chapitre 2, avec des critères économiques, culturels, scientifiques et une évaluation des chances d'une intégration. La régularisation n'est pas de compétence communale, ni même de compétence cantonale. Elle est de compétence fédérale.

L'opération Papyrus a été évoquée. Je rappelle que, si cette opération a été menée à l'initiative de M. Maudet, elle l'a été avec le Secrétariat d'Etat aux migrations. Cela veut dire que chaque cas a été étudié, que les critères et conditions d'admission ont été scrupuleusement examinés. En dépit de cette étude, on a révélé il y a quelque temps que l'opération Papyrus a été entachée par des fraudes. Organisés en groupe, ces fraudeurs exploitaient même souvent leurs propres compatriotes. Ils leur faisaient payer des sommes astronomiques pour de faux papiers.

Que l'on vienne en aide à des personnes précarisées, oui, mais on nous dit que cela ne changerait rien qu'on les chasse ou qu'on les régularise parce qu'elles seront remplacées immédiatement par d'autres... Alors à quoi arrivera-t-on en ne respectant pas nos lois? Si on admet des entrées illégales en Suisse, on donne un signal dans d'autres pays, d'où viennent peut-être les intéressés. «Venez en Suisse sans respecter le cadre légal! De toute façon, on finira par oublier le délit que vous avez commis et on vous accueillera les bras grands ouverts!»

J'ai entendu M. Holenweg plaider pour que ces personnes disposent d'une sécurité sociale, des aides sociales, de l'assurance-vieillesse et survivants... bref, pour qu'elles soient des citoyens comme les autres. Bien évidemment, d'un point de vue économique, cela peut être un avantage de régulariser des personnes, cela a des effets positifs puisque ces personnes paieront des impôts. Mais, en travaillant au noir, ces personnes sont aussi un handicap pour l'économie, dans le sens qu'elles affaiblissent les protections des travailleurs. Si on veut lutter contre le travail au noir, il faut avant tout poursuivre les employeurs qui se permettent d'exploiter ces travailleurs, illégaux mais qui bien souvent sont des victimes.

Certains disent qu'ils viennent de leur propre chef dans notre pays, mais ce n'est pas toujours vrai! Ils sont parfois poussés par leur groupe familial ou par des contraintes exercées sur eux afin d'envoyer de l'argent dans leur pays. Ces personnes sont donc parfois doublement victimes et n'auraient pas toujours envie de rester dans notre pays en abandonnant leurs propres enfants, qu'elles ne peuvent même pas éduquer parce qu'elles viennent travailler ici, faire la nounou dans certaines familles. Il ne faut pas être si naïf: certaines personnes présentes ici ploient sous tant de pressions multiples que, renvoyées dans leur pays, elles ne seraient peut-être pas toujours mécontentes de retrouver leurs enfants et leur famille.

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

Enfin, cette demande de la gauche de régulariser tous les sans-papiers, les illégaux, date de bien avant la crise du Covid-19. Sur le site d'Unia, la revendication était déjà de régulariser toutes les personnes qui se trouvent illégalement en Suisse. Pour cette gauche, personne n'est dans l'illégalité. Le but visé, c'est l'abolition de toutes les frontières, la fin des Etats! On a traité hier du rapport R-196 A sur la commission des naturalisations et on a vu M. Holenweg faire l'apologie de la suppression de cette commission...

La présidente. Madame Rouillet, il faut conclure. Vous avez dépassé les sept minutes.

M^{me} Michèle Rouillet. Je termine. Vouloir régulariser au cas par cas en étudiant des situations humaines, oui. Mais arriver à un collectivisme où on régulariserait toutes les personnes se trouvant illégalement en Suisse, non. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical votera non à cette résolution.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Je donne la parole à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Ensemble à gauche a été choqué par toute cette situation, comme beaucoup de personnes à Genève l'ont été, et plus largement en Suisse, voire plus loin. Cette réalité cachée est tout à coup devenue visible.

Les inégalités sont fortes en ville de Genève et elles ont augmenté encore ces dernières années. La pauvreté et la précarité sont bien présentes à Genève et en Suisse. Cela n'est pas un hasard et la fatalité n'en est pas la cause. Ces inégalités sont le produit d'une politique capitaliste – elles sont construites – que nous combattons et que nous dénonçons. Elle produit ces exclus si souvent cachés et devenus visibles. Tant de travail essentiel dans le domaine du care, de l'économie domestique tout particulièrement et dans bien d'autres secteurs sont assurés par ces travailleurs et travailleuses de l'ombre, discrets en période normale, cachés.

Pour bien des femmes d'ici, il y a aussi cette contradiction: toute une partie du travail de reproduction, du travail ménager, du travail de soins n'est plus faite par elles-mêmes, mais déléguée à d'autres femmes, souvent venues d'ailleurs, payées pour ce travail, mal payées, et souvent sans statut légal. Leurs conditions de travail sont précaires.

Avec le Covid-19, une part importante de ces personnes n'ont pas pu continuer leur activité, sans avoir droit pour autant au chômage partiel ou complet, ni à l'aide sociale, alors que 80% des employeurs et employeuses de ces personnes n'ont pas jugé utile de verser un salaire à celles et ceux qui s'occupent normalement de leurs enfants, de leurs aînés, de leur ménage. Elles travaillent sans filet de sécurité.

Grâce à l'engagement des associations présentes sur le terrain, avec l'appui de la Ville de Genève et de toute la population, un soutien minimal a été proposé et il a fait éclater au grand jour une situation réellement dramatique et scandaleuse. Qu'elles en soient remerciées. Si cette aide d'urgence est importante, il y a aussi la santé, l'habitat et bien d'autres besoins. On n'a pas seulement besoin de manger. Et qu'est-ce qu'un paquet qui représente 20 francs pour une semaine? C'est vraiment scandaleux.

Cette aide n'est de loin pas suffisante. Il faut que les travailleurs et travailleuses de l'ombre soient reconnus et la seule manière légitime de le faire est de régulariser leur situation, afin qu'elles et ils puissent avoir des droits, comme chacun, chacune d'entre nous. Il est vrai que ce n'est pas de la compétence de la Ville de Genève mais, avec l'appui fort du Conseil municipal, le Conseil administratif peut chercher à intervenir auprès du Canton, voire plus loin. Ensemble à gauche soutient donc cette résolution ainsi que l'amendement proposé et vous remercie de les accepter. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Toute la discussion sur cette résolution porte sur la volonté d'une partie du Conseil municipal de régulariser. Je reviendrai donc sur l'opération Papyrus, qui a permis la régularisation de 3500 étrangers séjournant illégalement, je le rappelle, dans le canton.

Papyrus se résume à accorder, sous prétexte humanitaire, des autorisations de séjour à des étrangers séjournant illégalement dans le canton et dont le nombre échappe à la connaissance et au contrôle du Conseil d'Etat. Des autorisations de séjour sont ainsi accordées par l'Etat à des personnes dont ce dernier ignorait l'existence et dont il est impossible d'attester de la durée effective et réelle de leur séjour local. Pour l'Union démocratique du centre, ces régularisations massives, sous prétexte de combattre le travail au noir, l'encouragent, au contraire, et lui offrent une publicité dans un contexte où le Conseil d'Etat a publiquement déclaré que la priorité n'est pas la chasse aux clandestins, particulièrement ceux de l'économie domestique. Papyrus ne répond à aucun besoin économique et péjore le retour à l'emploi des personnes en recherche d'emploi, puisque des secteurs où les sans-papiers sont actifs sont déjà les plus touchés par le chômage à Genève.

Enfin, avec des dépenses cantonales et communales de plus de 23 000 francs par habitant, les éventuelles et modestes recettes fiscales perçues auprès de ces

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

ex-clandestins ne couvriront jamais les dépenses de la collectivité, sans compter les subsides, les allocations familiales et les autres prestations sociales qui devront leur être versées.

Pour conclure, j'en reviens au texte même de la résolution, sans doute préparé par notre collègue Pascal Holenweg et qui dit: «Le Conseil municipal exprime son attente impatiente d'une régularisation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs sans statut légal («sans-papiers») vivant et travaillant à Genève.» Avec une pareille largesse de termes, la première question que je me pose est de savoir si notre collègue ne veut pas ajouter la mention régularisation «obligatoire» parce que, dans les faits, je peux vous assurer que tous les clandestins n'ont pas envie de se régulariser.

Il semblerait ensuite que le Conseil municipal attende «du Conseil administratif qu'il soutienne cette position, la relaie auprès du Conseil d'Etat et agisse dans toute la mesure de ses moyens pour qu'elle se traduise en décisions et en actes». Quand on pose pareille condition, on pourrait s'attendre à des sanctions au cas où il n'y aurait pas de suite. Le Conseil d'Etat peut ne pas agir, le Conseil administratif peut ne pas vous suivre à la lettre; c'est une résolution. J'aurais attendu de vous que vous y mettiez quelque mesure punitive, voire quelque sanction. Il faut aller jusqu'au bout de votre démarche. Vous avez en tête une régularisation obligatoire, comme je l'ai dit, de tous les clandestins sans leur demander leur avis, ni vous soucier du coût phénoménal, de l'incidence que cela aura sur les finances genevoises.

La présidente. Monsieur Bertinat, vous vous adressez à moi, pas directement à M. Holenweg. Je transmettrai à ce monsieur.

M. Eric Bertinat. Oui, vous avez raison, pardonnez-moi. Madame la présidente, je m'interroge et je continuerai de m'interroger longtemps, tant que la gauche nous présentera des demandes que je juge farfelues. Elle met tout le monde dans le même sac. Aux Vernets, il y avait 2000 personnes, dont 95% étaient des clandestins ou, pour quelques-uns, des demandeurs d'asile déboutés. Et on nous dit qu'il y a encore 10 000 personnes à régulariser. Comme si le fait de les régulariser allait résoudre leur situation, notre situation. Vous venez avec une baguette magique et nous ne pourrions pas vous suivre. C'est la raison pour laquelle nous rejetterons bien évidemment cette résolution.

M. Luc Barthassat (MCG). Le problème lié aux travailleurs de l'ombre, comme on les appelle souvent et depuis longtemps, ne date pas d'aujourd'hui. D'ailleurs, à l'époque où je siégeais avec mon collègue Jean-Charles Rielle au Conseil national, nous avons déposé, le 30 septembre 2010, la motion 10.3762

demandant la régularisation des sans-papiers et l'introduction de la notion de prescription dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Je penchais pour un délai minimum de dix ans et M. Rielle, de cinq ans. On s'était aussi battus pour l'apprentissage des jeunes sans papiers. Je connaissais ce problème par le biais de ma fonction d'entrepreneur.

A l'époque, beaucoup de gens avaient fui la guerre au Kosovo et on s'était rendu compte que certains travailleurs étaient là depuis plus de dix ans pour certains, en travaillant au noir, au mieux au gris, dans tous les secteurs cités tout à l'heure. A l'occasion de ce tandem gauche-droite avec M. Rielle, on avait soulevé l'indignation de passablement de gens dans les cantons, dont – comme par hasard – celle de M. Maudet qui avait trouvé l'idée complètement utopiste et qui l'a bien entendu reprise... j'allais dire pendant l'année électorale à Genève. Mettons que je ne l'aie pas dit.

Ces choses-là touchent à des problèmes dont il faut calculer les conséquences. Que se passe-t-il lorsqu'on régularise un sans-papiers, quelqu'un qui travaille au noir ou au gris? Je travaillais dans l'agriculture et on a eu des problèmes: une fois régularisés, quand ces gens doivent payer des taxes, l'assurance-maladie ou leur loyer – souvent ils étaient logés, par exemple pour les garde-malades –, ils se retrouvent avec un salaire qui n'est pas mirobolant. Dès qu'ils ont des papiers, ils partent dans des secteurs où on leur offre un meilleur salaire, pour pouvoir justement payer toutes ces charges, et les gens qui les employaient au noir ou au gris reprennent d'autres sans-papiers. On le sait.

J'ai eu beaucoup de contacts avec des pays du continent africain quand je siégeais à la Commission de politique extérieure du Conseil national. Des réseaux existent. On l'a encore vu dernièrement. Des gens débarquent en bateau précaire alors que, à un kilomètre des côtes, ils étaient dans des zodiacs aménagés par des filières menées par la pègre, les mafias locales et compagne. Ces gens paient énormément de taxes à ces passeurs. Sur notre territoire ou sur d'autres, ils sont surveillés. Certains sans-papiers sont mêlés à la prostitution, parfois mineurs. On avait d'ailleurs pu faire changer la loi à ce sujet avec le soutien de M^{me} von Arx-Vernon, à qui on a rendu hommage, et M. Jean-Charles Rielle, encore une fois. C'est donc un cycle infernal.

Le Mouvement citoyens genevois ne s'oppose pas à l'aide de ces gens-là. Parmi les premières opérations pour s'occuper de ces personnes qui n'avaient plus à manger, c'est notre collègue M. Cerutti, député au Grand Conseil, qui a lancé l'opération Caddies pour tous à Vernier, ce qui a heureusement débouché sur une entraide. J'étais encore en contact avec deux personnes qui s'occupent des Vernets il y a quelques jours et elles sont aussi débordées par ce fameux cycle infernal. Maintenant des gens viennent de bien au-delà de Genève, à plusieurs, chercher ces cornets de commissions d'environ 20 francs.

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

Quelle est la solution? C'est bien entendu de garder un certain cœur et de continuer d'être sensible à ces problèmes, mais surtout de s'attaquer à ceux qui emploient ces gens. C'est là qu'il faut mettre des fonds et des aides. On doit débusquer ceux qui se livrent à cette espèce d'esclavagisme moderne. En 2020, c'est inadmissible. On ne doit plus le tolérer. Plutôt que d'aider les gens sans faire attention à la source du problème et aux conséquences pour notre économie – il y a des bénéfices, oui, mais cela peut aussi être catastrophique –, on doit poursuivre ceux qui emploient ces personnes illégalement. Si le fond et la pensée de la résolution touche nos cœurs, car nous avons envie d'aider ces gens-là, le côté raisonnable ne peut pas céder malheureusement. A quelque part, on entretiendrait le trafic et tout ce qui se passe autour de cette misère qu'on connaît et qu'on a pu voir ces derniers jours.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je pourrais presque m'abstenir après le magnifique discours de mon préopinant. Mais je tiens quand même à marquer mon avis d'une façon parallèle. Je connais ces gens-là. Quand ils en ont eu la possibilité, selon leurs papiers, ils m'ont soutenu dans ma campagne sans que je le leur demande parce que, lorsqu'ils ont des problèmes, ils savent me téléphoner et je me déplace pour aller à leur secours.

Ils ne sont pas entrés régulièrement, c'est vrai, mais ils devraient être régularisés. Je vous explique pourquoi. Le travail qu'ils font existe. On en a besoin, cela fait partie de l'économie. Faire l'autruche ne sert à rien du tout. Il faut prendre en compte la réalité. Je suis personnellement concerné par cette affaire de cornets de nourriture aux Vernets, je vous prie de le croire; je le raconterai à ceux qui veulent savoir. Merci à M^{me} Esther Alder d'avoir poursuivi la démarche et à la fondation Partage évidemment.

La petite histoire, c'est que nous vivons avec ces gens. Vraiment. Ce n'est pas une société à part, mise de côté, cachée dans des coins de rue ou d'allée. Non, ils sont avec nous. On les croise souvent, on discute avec eux. Ils sont agréables, ils nous apportent une culture qui n'est pas... (*M. Pastore prend un accent suisse alémanique*) «trop stricte comme la Suisse allemande, hein». Parce que la plupart de ces gens, vous l'avez compris, ne sont pas Suisses. Bien que je connaisse certaines personnes avec un passeport suisse qui ne trouvent pas de travail par manque de qualifications, dont une dame, par exemple, qui a été mariée, qui a eu des enfants et, un jour, quand ça a cassé, elle s'est retrouvée sans qualifications, sans revenu, sans rien, obligée de prendre des petits boulots. Il faudrait faire quelque chose de ce côté-là.

N'oubliez pas l'intercantonal. Vous êtes Fribourgeoise et vous habitez à Genève, vous avez un statut différent pour obtenir l'aide sociale. Il faut commencer par aller jusqu'à Fribourg, avoir les papiers, les actes de naissance... Ce n'est

pas toujours à la portée de tout le monde. Tout le monde ne sort pas d'un collège. Il y a souvent le découragement, le manque de revenu, d'argent, de voiture, de possibilité de payer un billet de train... Vous n'imaginez pas le problème que peut parfois représenter le fait de traverser la rue pour ces gens; c'est une image.

Tout leur donner, non, quand même pas. Il y a un temps d'adaptation. Et c'est assez amusant parce que, à quelque part, on retourne à la naturalisation qu'on a fustigée hier soir, notamment M. Holenweg. Régulariser ces gens, c'est un peu les prendre en naturalisation. Modeste. Petite naturalisation. Avec des retenues, s'il vous plaît, un contrôle, pour pas qu'on ait affaire à des gens pas recommandables, qui sont des aventuriers. On l'a vu en France, en Allemagne, en Italie... Tous ces émigrés ne connaissent que la violence et la guerre malheureusement, car c'est l'apprentissage qu'ils ont fait dans leur pays.

Aujourd'hui, la Suisse étant ce qu'elle est, enviée par toute l'Europe, je vous prie de le croire – si l'Europe pouvait nous prendre avec elle, elle serait contente; non merci, ça va bien comme ça –, on veut bien apporter de l'aide à toutes ces personnes. On les fait travailler, on les nourrit, on leur donne un peu d'argent. Mais pas assez. Il y en a beaucoup qui profitent du statut de ces pauvres gens.

Ce travail existe – je reviens au début de ce que j'ai dit – et il fait donc partie de l'économie. Je crois que cette phrase est de M. Pierre Maudet. Bien souvent ces gens voudraient travailler encore mieux mais c'est impossible parce qu'ils n'ont pas un petit papier de «régularisation»; il ne s'agit pas de les «régulariser» mais au moins on pourrait les enregistrer, on saurait où ils sont, ce qu'ils font, ils seraient recensés. Comme le disait M^{me} Rouillet, qui n'a pas tout à fait tort, qui a même assez raison, il y a des gens qui ne veulent pas être régularisés. Si c'est dans la loi, c'est obligatoire et c'est fini. Et ceux qui voudront venir après, encore au noir, ils ne le feront peut-être pas parce qu'ils sauront que, si tu viens en Suisse, il te faut un curriculum, un canevas, un truc... Tu es déclaré, on sait où tu es. Voilà.

Il y a quelque chose à faire, mais pas tout et pas n'importe quoi. Il y a des gens plus qualifiés que nous, au Conseil administratif, au Conseil d'Etat... Ce projet a besoin de passer en commission afin qu'il soit bien étudié parce que c'est quand même de la dynamite.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous transmettons certains de vos propos à nos amis suisses allemands. La parole est à M. Omar Azzabi.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Madame la présidente. J'aimerais revenir sur quelques arguments développés par la droite.

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

Premièrement, dans cette discussion, il y a souvent les cafés PMU de la rue de Carouge d'un côté et les faits scientifiques, chiffrés et démontrés académiquement parlant de l'autre. Vous transmettez à M. Bertinat, Madame la présidente, qu'il faudra m'expliquer, s'il y a 95% d'illégaux aux Vernets, comment Médecins sans frontières et les HUG arrivent à démontrer que 36% de ces gens ont droit à l'aide sociale. C'est la première chose.

Deuxièmement, je renvoie M. Sormanni, qui parlait de la misère du monde, aux chiffres du Secrétariat d'Etat aux migrations qui démontrent que le solde migratoire en 2020 n'a jamais été aussi bas historiquement. Il n'y a jamais eu aussi peu de personnes qui entrent dans notre pays. Ces personnes quittent notre pays plutôt que d'y venir. Aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'on est en train d'accueillir la misère du monde, puisqu'on n'en a jamais accueilli aussi peu sur le sol suisse.

Troisièmement, vous transmettez à M^{me} Roulet, Madame la présidente, que l'ensemble des lois qu'elle cite sont soumises, en Suisse, à ce qu'on appelle la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Si M^{me} Roulet peut attester des raisons de l'arrivée des personnes sur notre territoire, je l'invite à postuler directement à Berne. Aujourd'hui, ces personnes, tant qu'on n'a pas démontré les raisons pour lesquelles elles arrivent sur notre territoire, ont le droit de déposer une demande. Dans ce cadre-là, l'Etat est obligé de les prendre en charge. Et il faut rappeler cela, notamment aux téléspectateurs et téléspectatrices qui nous regardent aujourd'hui.

Enfin, la nouvelle loi sur l'asile, rondement menée par la droite, a cassé le droit de recours et les délais. Elle ne donne pas les moyens suffisants aux requérants d'asile qui voudraient utiliser une assistance juridique. Cette loi est tellement mal faite que nous en payons le prix avec cette problématique.

Quand on entend ces arguments de la droite, on se dit qu'elle cherche une aiguille dans une botte de foin au lieu de considérer le succès de la botte en tant que telle. C'est tellement plus facile de parler des huit personnes dénoncées pour fraude dans le cadre de Papyrus plutôt que des 2400 qui ont été régularisées. Oui, Mesdames et Messieurs, on parle de huit personnes contre 2400. Vous ferez vos calculs. Personnellement, je préfère voir le succès de la botte de foin plutôt que l'aiguille.

M. Bertinat parlait de la prétendue concurrence entre les travailleurs sans papiers et les personnes inscrites au chômage. Je le renvoie – vous lui transmettez, Madame la présidente – aux chiffres du chômage pour avril 2020. Les secteurs les plus touchés sont l'hôtellerie et la restauration à hauteur de 11%, le bâtiment et la construction pour 11%, le nettoyage, les services administratifs et de soutien pour 9,2%, l'informatique, l'IT et les communications pour 8,8%, l'horlogerie, l'électrotechnique, l'électronique et l'optique pour 7,7%... M. Bertinat m'expliquera comment, en tant que travailleur sans papiers ayant

un mauvais niveau de français, voire ne parlant pas français du tout, on peut travailler dans ces secteurs-là et se trouver directement en concurrence avec les demandeurs d'emploi.

S'il vous plaît, quand on discute de ces sujets, je vous prie d'arriver avec des arguments plus sérieux que des mythes et des discussions de café du commerce.

Je terminerai mon intervention en présentant l'amendement déposé par les Verts et le Parti socialiste. Il s'agit de rappeler l'importance de la régularisation, mais aussi le fait qu'elle ne peut avoir lieu sans mesures d'accompagnement. Celles-ci sont portées majoritairement par la Ville de Genève depuis plus de dix ans. Aujourd'hui, même s'il est convaincu de la chose, le Conseil administratif doit porter les discussions sur l'inconditionnalité de la solidarité intercommunale dans la gestion de l'urgence sociale et le partage des tâches.

Par ailleurs, notre amendement met en avant le travail des associations, bénéfique dans le cadre des réformes et des discussions actuelles. C'est avec l'appui des structures caritatives actives dans le domaine que nous exigerons une participation de la République et canton de Genève, que ce soit en matière d'information socio-sanitaire aux bénéficiaires, de ressources logistiques et financières, ainsi que de prise en charge des personnes concernées quant à leur réinsertion professionnelle.

Projet d'amendement

L'invite est complétée comme suit:

En outre, le Conseil municipal réaffirme l'importance des mesures d'urgence d'accompagnement pouvant appuyer la régularisation et l'insertion des travailleuses et travailleurs sans statut légal à court, moyen et long terme. Ainsi, le Conseil administratif, dans ses futures discussions avec les autres communes du canton ainsi qu'avec les autorités cantonales compétentes, mettra en avant l'inconditionnalité de la solidarité intercommunale dans la gestion de l'urgence sociale et le partage des charges.

Enfin, le Conseil administratif, avec l'appui des associations caritatives actives dans le domaine, s'emploiera à exiger une participation de la République et canton de Genève que ce soit en matière d'informations sociosanitaires pour les bénéficiaires, de ressources logistiques et financières ainsi que de prises en charge des personnes concernées quant à leur réinsertion professionnelle.

Evidemment, il est plus facile de ne pas régulariser et d'attendre la condamnation des employeurs que de s'employer à assumer les responsabilités que nous dicte la loi qui nous gouverne.

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour finir, la parole est à M^{me} la conseillère administrative...

M^{me} Michèle Roulet (PLR). J'ai été mise en cause!

La présidente. Madame Roulet, si je vous donne la parole, je la donne à M. Bertinat, à M. Holenweg... Je devrais redonner la parole à six ou sept personnes; je ne la donne donc à personne.

M^{me} Michèle Roulet. Je ne veux pas laisser passer ce que M. Azzabi a dit.

La présidente. Alors vous avez une minute pour répondre, pas plus.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente. M. Omar Azzabi a dit que nous étions dans une discussion de café du commerce. Il a affirmé que j'aurais parlé du droit d'asile. Or, j'ai fait une distinction. Cette résolution parle des travailleurs au noir et j'ai bien dit qu'il y avait des lois. J'ai cité celle qui s'applique aux étrangers, en précisant «dans la mesure où leur statut juridique n'est pas réglé par d'autres dispositions du droit fédéral ou par des traités internationaux». Le droit d'asile dépend de traités internationaux. J'ai précisément fait la distinction et je ne sais pas pourquoi vous venez faire un amalgame – sous prétexte qu'on mélangerait tout –, tandis que vous seriez dans une haute pensée, bien rigoureuse! Vous terminez en disant qu'il faut assumer les responsabilités qui nous incombent selon la loi...

La présidente. S'il vous plaît, pas de discussion en direct, Madame Roulet. Vous vous adressez à moi.

M^{me} Michèle Roulet. ... alors qu'on a précisément affaire à des personnes qui ne respectent pas la loi!

La présidente. Je passe la parole à M^{me} la conseillère administrative Kitsos, qui attend depuis un moment.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Figurez-vous que ce soir, à cet instant précis, nous traitons en Ville de Genève une résolution concernant les sans-papiers, que le Conseil administratif adresserait au Conseil d'Etat, et que le Grand Conseil est en train de traiter de l'octroi de 5 millions de francs pour répondre urgemment au droit à l'alimentation et trouver une solution aux distributions alimentaires qui ont lieu à la patinoire des Vernets. Ce qui est sûr, c'est que les élu-e-s de Genève ont conscience de la problématique et ont à cœur de trouver des solutions. Ce point me réjouit. Le Conseil municipal et le Grand Conseil traitent de ces questions en même temps.

On relève souvent que la Ville est en première ligne et qu'elle doit donc répondre à l'urgence sociale. Mais on se demande aussi comment la prévenir, comment l'anticiper. Pourquoi ces files d'attente à la patinoire des Vernets?

Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Quand on n'a pas de statut légal, il est impossible d'arriver à une normalité, de sortir de cette vie au fil du rasoir, qu'il y ait le Covid-19 ou non. Ces situations sont très difficiles. C'est une précarité du statut, des abus, notamment dans les loyers, avec des gens qui vivent dans des sous-locations où ils paient 2000 francs pour une pièce partagée avec d'autres personnes, avec des familles qui vivent dans des mini-studios sous-loués. C'est la violence envers les femmes, qui ont peur de la dénoncer car elles n'ont pas de statut. C'est des enfants dans les écoles victimes de harcèlement et qui n'osent pas témoigner, de peur d'exposer leur famille. C'est la sous-enchère salariale, avec des personnes qui ne veulent pas régulariser leurs employés, qui veulent pouvoir les exploiter. L'absence de statut légal, c'est la peur et la violence.

C'est enfin l'hypocrisie d'une ville très prospère, qui pourtant accepte un système à deux vitesses. La prospérité de Genève se base aussi sur ces personnes, ces travailleurs et travailleuses. La plupart des personnes sans statut légal à Genève sont des travailleurs et des travailleuses installés depuis longtemps ici, qui ont des enfants scolarisés à Genève. Et Genève a besoin de ces personnes.

Vous l'avez dit, les employeurs, les employeuses ont des obligations, en effet: cotisations aux assurances sociales, respect des salaires minimaux prévus dans les conventions collectives de travail ou les contrats-types de travail... L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, qui se trouve dans le département de M. Poggia, organise près de 2000 contrôles par année sur près de 37 000 entreprises au total dans le canton. Vous voyez ce que ça représente? C'est très peu. Et parmi ces 37 000 entreprises, on compte des milliers d'employeurs dans le secteur domestique. Or, dans le cadre de Papyrus, on a vu que la majorité des personnes concernées étaient des femmes actives dans le secteur de l'économie domestique.

Les associations comme le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève ou le Centre de contact Suisses-immigrés ont fait un énorme travail pour la

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

régularisation. D'ailleurs, elles continuent de déposer des demandes; en ce sens, Papyrus continue et on approche des 3000 dossiers déposés.

Les études montrent les effets bénéfiques de Papyrus puisqu'on peut compter sur Chèque Services à Genève. On peut y recourir si on veut déclarer ces personnes. Tout est facilité; l'anonymat est garanti. Entre 2016 et 2019, c'est-à-dire la période où Papyrus a été lancé, savez-vous quelle a été l'augmentation des contrats? On est passé de 6000 à 10 000 contrats, comme ça, d'un coup. Les études l'ont noté, cela signifie que la régularisation est bénéfique puisque les employeurs, contrairement à ce qui a été dit auparavant, se mettent en conformité avec la loi, pour une majorité d'entre eux, plutôt que de se séparer de ces employés. On observe donc l'effet inverse de ce qui a été dit: les gens gardent leurs employés et se conforment à la loi. C'est exactement l'objectif. On veut éviter non seulement les situations au noir, difficiles pour ces personnes, mais également une perte de cotisations en faveur des assurances sociales.

Il est vrai que Papyrus est de compétence fédérale, plus fédérale que cantonale puisque Berne fixe les critères. Le projet pilote de Papyrus a pu être mis en œuvre au vu de la spécificité de Genève et grâce au portage politique. On peut saluer le courage de Pierre Maudet de l'avoir porté jusqu'à Berne. Mais il faut savoir que la politique migratoire suisse est très restrictive. Il ressort de la loi sur les étrangers et l'intégration que les personnes au bénéfice d'un permis B ou L qui recourent à l'aide sociale mettent en péril le renouvellement de leur permis. Cette peur de ne pas pouvoir renouveler son permis fait que de nombreuses personnes qui ont un permis ne font pas appel aux prestations sociales, quitte à être plongées dans une extrême pauvreté.

Papyrus, c'est très bien et je suis complètement en faveur de la résolution, mais il faudrait des critères assouplis. Cela concerne la durée: Papyrus prévoyait dix ans de séjour, il faudrait revoir cela. Il y a aussi la question de l'indépendance financière. Malheureusement, il faut être honnête et le dire, la personne régularisée se trouve dans la problématique de la loi sur les étrangers et l'intégration: comment pourrait-elle avoir accès aux prestations sociales sans s'exposer au risque de ne pas pouvoir renouveler son permis? Si le principe de la régularisation est le seul qui nous permette de sortir ces personnes de cette situation de pauvreté et de ces abus, il faut agir à tous les échelons, notamment à Berne, au niveau de la loi.

Si on veut être tout à fait efficaces, outre le projet de loi sur l'aide alimentaire, il y a aussi le projet de loi PL 12723 du Conseil d'Etat sur l'indemnisation pour perte de revenu liée aux mesures de lutte contre le coronavirus, déposé par Thierry Apothéloz, qui demande 15 millions de francs pour tous ceux qui sont passés entre les mailles du filet social et qui ont eu des pertes de revenu. Ces 15 millions de francs répondraient aux besoins de cette population, qui comprend les sans-papiers. J'espère vraiment que ce projet de loi sera soutenu au Grand

Résolution: régularisation urgente contre l'extrême précarisation

Conseil car il nous permettra de poser le débat en termes de droit et non pas de charité. Il est très important de repenser les rapports socioéconomiques et de ne pas s'enfermer dans la charité.

Pour conclure, la Ville doit évidemment assurer ses prestations avec une grande accessibilité et dans une coordination avec l'Etat et les autres communes. C'est ce qu'on s'engage à faire pour la distribution alimentaire – le projet vous sera présenté prochainement – ou avec l'encart pour sensibiliser les employeurs évoqué hier par M. Kanaan. Sincèrement, le renforcement du pacte social est la seule manière de vraiment sortir de cette hypocrisie, de ce système à deux vitesses, et nous devons garder en tête que le coût de l'exclusion en termes financiers mais surtout humains est toujours plus élevé que tout ce qu'on peut faire au niveau social en amont. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement de M. Azzabi est accepté par 45 oui contre 23 non (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 46 oui contre 21 non (3 abstentions).

(*Applaudissements.*)

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal exprime son attente impatiente d'une régularisation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs sans statut légal («sans-papiers») vivant et travaillant à Genève, et attend du Conseil administratif qu'il soutienne cette position, la relaie auprès du Conseil d'Etat et agisse dans toute la mesure de ses moyens pour qu'elle se traduise en décisions et en actes.

En outre, le Conseil municipal réaffirme l'importance des mesures d'urgence d'accompagnement pouvant appuyer la régularisation et l'insertion des travailleuses et travailleurs sans statut légal à court, moyen et long terme. Ainsi, le Conseil administratif, dans ses futures discussions avec les autres communes du canton ainsi qu'avec les autorités cantonales compétentes, mettra en avant l'inconditionnalité de la solidarité intercommunale dans la gestion de l'urgence sociale et le partage des charges.

Enfin, le Conseil administratif, avec l'appui des associations caritatives actives dans le domaine, s'emploiera à exiger une participation de la République

Motion: prolongation de l'hébergement des sans-abri à la caserne des Vernets

et canton de Genève que ce soit en matière d'informations sociosanitaires pour les bénéficiaires, de ressources logistiques et financières ainsi que de prises en charge des personnes concernées quant à leur réinsertion professionnelle.

8. Motion du 28 mai 2020 de M^{mes} Dalya Mitri Davidshofer et Amanda Ojalvo: «Pour le maintien de l'ouverture de la caserne des Vernets jusqu'à la mise en place d'une solution d'hébergement digne pour les sans-abri» (M-1533)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la crise sanitaire actuelle a mis en lumière de manière aiguë l'état de grande vulnérabilité de franges de la population genevoise et spécialement des sans-abri;
- que la nécessité d'étendre l'accueil d'urgence de nuit à la journée au vu des nouvelles normes sanitaires et le besoin de protection de la population sans abri a conduit la Ville de Genève à ouvrir un centre d'hébergement d'urgence dans la caserne des Vernets;
- que l'accueil continu de 250 personnes dans des conditions décentes, qui respectent les normes de distanciation physique et offrent l'opportunité de s'isoler ou de se soigner en cas d'atteinte par le Covid-19 a permis de ne compter aucune victime parmi la population sans abri;
- que le maintien de la structure d'accueil des Vernets semble actuellement prévue jusqu'au 15 juillet; et que la situation sanitaire actuelle est encore incertaine, nous ne sommes pas à l'abri d'une deuxième vague de contaminations dans les semaines ou mois qui viennent;
- que dans ses lignes directrices de la législature 2015-2020, le Conseil administratif établit l'objectif «Zéro sans-abri à Genève», qui stipule d'assurer des hébergements d'urgence, et que la situation actuelle a démontré la nécessité d'un hébergement d'urgence à l'année,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de maintenir ouverte la structure d'accueil en surface située à la caserne des Vernets jusqu'à la mise en place d'une solution alternative d'hébergement digne pour les sans-abri.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 7539.

Préconsultation

M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S). Le Parti socialiste a déposé une motion qui invite le Conseil administratif à considérer le maintien de l'ouverture de la caserne des Vernets jusqu'à la mise en place d'une solution d'hébergement digne pour les sans-abri. La crise actuelle et ses conséquences sociales ont mis en lumière la grande vulnérabilité de franges de la population genevoise, et spécialement les sans-abri.

Les mesures d'urgence ont permis de répondre de manière rapide et efficace aux besoins sanitaires et de protection et conduit la Ville de Genève à ouvrir un centre d'hébergement d'urgence dans la caserne des Vernets, le 30 mars 2020. Cela a permis aux personnes sans-abri, hébergées, de trouver un chez-soi, un accueil étant d'emblée prévu vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le succès de cet accueil d'environ 250 personnes dans des conditions décentes, qui respectent les normes de distanciation physique et offrent l'opportunité de s'isoler ou de se soigner en cas d'atteinte par le Covid-19, a permis de ne compter aucune victime parmi la population sans abri. Le maintien de la structure d'accueil des Vernets est prévu jusqu'au 15 juillet. Or, il faut rappeler que la situation sanitaire est encore incertaine et que nous ne sommes pas à l'abri d'une deuxième vague de contamination.

La nature des situations d'urgence accélère les processus. Les décisions qui en temps normal pouvaient requérir des années de délibération sont prises en quelques heures. Il s'agit de ne pas lâcher ce qui a été obtenu rapidement et efficacement et qui a permis d'atteindre l'objectif de la législature 2015-2020, à savoir zéro sans-abri en Ville de Genève grâce à des hébergements d'urgence garantis. Fermer le lieu d'accueil des Vernets durant l'été équivaldrait à revenir au *statu quo ante*, ce qui semble inenvisageable. Il est donc de notre devoir de proposer une solution, même provisoire.

Rappelons ici que le Conseil municipal a approuvé la motion M-1040 demandant l'ouverture d'un abri à l'année. Le Conseil municipal a donc la volonté d'assurer une ouverture à l'année. Cette volonté s'est également concrétisée par l'approbation de nombreux crédits extraordinaires, notamment par le biais du projet de délibération PRD-224 qui visait des solutions pour loger des sans-abri à l'année en halte de nuit, puis en sleep-in. Elle a aussi pu se concrétiser grâce à la forte mobilisation des associations actives dans l'urgence sociale. Alors que les sleep-in sont aujourd'hui fermés, il n'y a pas de plan B à la caserne. Sa fermeture revient à mettre les gens à la rue.

Il faut noter encore que l'accueil de nuit en été est nécessaire. La population sans abri est aussi vulnérable en été et elle présente des risques de complication, voire de décès, surtout lors d'épisodes de canicule.

Motion: prolongation de l'hébergement des sans-abri à la caserne des Vernets

Ces quelques mois permettront donc de faire le lien en attendant le dispositif traditionnel qui reprendra en novembre. Ils nous permettront aussi de trouver une solution pérenne en surface, en concertation avec, d'une part, le département de la cohésion sociale et de la solidarité et, d'autre part, les associations de terrain qui œuvrent dans le domaine.

Pour conclure, le Conseil municipal et le Conseil administratif précédents avaient exprimé leur volonté de mettre fin à la politique dite «du thermomètre» et de ne laisser personne à la rue. Nous rappelons qu'il serait donc paradoxal de tout remettre en question alors que l'ouverture de la caserne a permis de mettre le plus grand nombre possible de personnes à l'abri. Certes, la menace du Covid-19 s'éloigne pour le moment, mais le droit à la dignité, ainsi qu'à un niveau de vie décent, engage à maintenir la caserne des Vernets ouverte jusqu'à ce qu'une solution alternative digne soit mise en place. Nous attendons avec impatience la proposition de M^{me} Kitsos.

Le groupe socialiste demande le renvoi de cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 54 oui contre 10 non (2 abstentions).

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, déposée par M^{me} Dalya Mitri Davidshofer et M. Olivier Gurtner, qui demande le débat accéléré pour cet objet, à savoir un temps de parole de sept minutes au maximum pour une personne par groupe.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 57 oui contre 10 non (1 abstention).

M. Daniel Sormanni (MCG). Cette motion est assez curieuse, parce que, lors de la législature précédente, sur proposition du Parti libéral-radical, 1,5 million de francs ont été ajoutés au dernier projet de budget pour l'hébergement des sans-abri. Puis, en cours d'année, sur proposition du Mouvement citoyens genevois, 1,8 million de francs ont encore été consacrés à l'hébergement des sans-abri toute l'année. Ces deux propositions ont été acceptées et cela a permis aux associations réunies au sein du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) d'organiser l'accueil des sans-abri, puis de mettre en place les différents sleep-in, avec l'objectif d'éviter de réunir en un seul et même endroit un grand nombre de sans-abri. Cette politique a assez bien fonctionné.

Evidemment, le problème est de trouver des locaux. Depuis de nombreuses années, plus de dix ans, la Ville de Genève hébergeait les sans-abri dans les

Motion: prolongation de l'hébergement des sans-abri à la caserne des Vernets

abris antiatomiques pendant la période hivernale, sans avoir trouvé une solution pour les loger en surface. Les propositions faites par le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois cherchaient à y remédier et elles ont été largement acceptées par le Conseil municipal. Certes, on est aujourd'hui dans une autre situation; le Covid-19 s'est invité. Mais, quand ces montants ont été approuvés, ils étaient destinés aux associations, pour qu'elles mettent en place cet accueil des sans-abri, conjointement à ce que la Ville faisait déjà.

Or, une partie des montants approuvés – 1,5 million et 1,8 million de francs – n'a pas été versée aux associations. Elles n'ont reçu qu'un seul million et se sont vues contraintes de «réclamer», je dirais; c'était juste avant le Covid-19. Cela a d'ailleurs entraîné le dépôt des projets de délibération PRD-253 et PRD-254, le premier du Mouvement citoyens genevois, le second d'Ensemble à gauche, tous deux renvoyés en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Pour l'instant, compte tenu du fait que nous n'avons pas siégé, ils y sont restés. Il fallait un complément de 2,6 millions de francs aux montants précédents pour finir l'année. Le projet de délibération du Mouvement citoyens genevois allait en ce sens.

Le problème est que la Ville n'est pas allée jusqu'au bout de ce qui a été approuvé. Les associations ont été contraintes de fermer leurs structures et la Ville de Genève s'est rabattue sur les Vernets en urgence pour héberger 250 sans-abri. Mais les Vernets appartiennent à l'Etat, pas à la Ville de Genève. On ne peut pas indéfiniment disposer de ces locaux. J'invite donc fermement M^{me} Kitsos, qui s'occupe du sujet, à remobiliser les associations – d'ailleurs, nous en avons parlé hier entre quatre yeux – qui, je vous l'assure, n'étaient pas très contentes de ce qui est arrivé, parce que les six sleep-in ouverts fonctionnaient très bien et qu'elles ont dû les fermer faute de financement.

Les Vernets offraient peut-être, je dis «peut-être», une solution pour le Covid-19, mais celle-ci a coûté extrêmement cher, plus que ce qui avait été prévu pour l'aide aux associations. Il faut maintenant reprendre langue avec ces dernières, afin qu'elles mettent sur pied cet accueil car – et le Mouvement citoyens genevois le veut – les sans-abri doivent être hébergés toute l'année en surface. C'est possible. Il y a des locaux disponibles dans ce canton, vous le savez bien, pour un coût tout à fait raisonnable. Je ne parle pas des 300 000 m² de surfaces commerciales hors de prix qui restent vides aujourd'hui; d'autres endroits ont été signalés aux associations et au département. C'est cela qu'il faut faire. Evitons de bloquer la caserne des Vernets *ad aeternam*, ce que l'Etat n'acceptera pas parce qu'il y a un projet de construction dont les autorisations seront délivrées de façon imminente, probablement avant l'été. Ce n'est donc pas la bonne solution.

Si vous souhaitez renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, comme je crois l'avoir entendu, on peut accepter cela pour en discuter. Nous verrons quelles solutions on peut trouver dans les délais connus, à savoir que la caserne des Vernets est pour l'instant disponible jusqu'au

Motion: prolongation de l'hébergement des sans-abri à la caserne des Vernets

15 juillet 2020. Mais, en tout état de cause, nous ne sommes pas favorables au prolongement de l'accueil des sans-abri aux Vernets. On peut et on doit trouver des solutions alternatives et remettre en piste les sleep-in très bien gérés par le CAUSE. Voilà la position du Mouvement citoyens genevois.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

M. Vincent Schaller (UDC). Pour compléter ce que M. Sormanni vient de dire, le groupe de l'Union démocratique du centre souhaite rappeler que cette installation provisoire est située sur une parcelle propriété de l'Etat, sur laquelle doit démarrer prochainement la construction de pas moins de 1500 logements. Le plan localisé de quartier est déjà en force depuis 2017 et les autorisations de construire interviendront prochainement. Elles auraient même déjà pu intervenir cet hiver, selon les dires de M. Antonio Hodgers. Ces constructions comporteront du logement social pour près de deux tiers, soit 1000 unités de logements d'utilité publique, et des logements à loyer libre contrôlé pour un tiers, ainsi que des logements pour les étudiants, une crèche, une école et, sauf erreur, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) fait partie des investisseurs qui construiront sur cette parcelle. Si on en croit M. le conseiller d'Etat Hodgers, les travaux auraient dû démarrer cet automne et ces appartements auraient été mis à la disposition des Genevois dès 2022.

Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, il n'est pas raisonnable de retarder le début de ces travaux en maintenant sur cette parcelle une installation provisoire, pour un temps incertain mais dont on devine qu'il sera beaucoup trop long. Ce n'est pas le rôle de la Ville de Genève de freiner la construction de logements, encore moins d'entraver la construction de logements d'utilité publique, et certainement pas d'empêcher la construction de logements par la FVGLS. Pour ces raisons, nous vous recommandons de rejeter cette motion.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Depuis plusieurs années, sous l'impulsion de M^{me} Alder, l'offre en logements d'urgence en Ville de Genève a été développée et le financement aux associations, rappelé par M. Sormanni, a été augmenté. Un million de francs supplémentaires ont été accordés au budget 2020. Depuis 2018, la Ville a aussi proposé un hébergement d'urgence à l'année; il n'est pas ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais il est ouvert à l'année.

A l'époque, un rapport avait démontré l'importance du développement de ce type de dispositifs en termes d'effets positifs sur la santé physique et psychique des sans-abri. Par là même, on diminue les coûts liés à la santé et au suivi

Motion: prolongation de l'hébergement des sans-abri à la caserne des Vernets

social pour la collectivité. Malheureusement, il manque un nombre important de places. L'existant est insuffisant pour répondre aux besoins. La réhabilitation de la caserne des Vernets en structure d'accueil d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre a montré de nouveau à ceux qui en doutaient encore qu'avoir un lit et un repas assure une sécurité bienvenue aux grands vulnérables. Cela prévient les errances pour trouver un toit et à manger, ce qui rassure aussi la population en garantissant la sécurité de tous et toutes.

Depuis plusieurs mois, tant des partis de gauche que de droite dans cette enceinte ont déposé des objets liés au logement d'urgence pour les sans-abri. Différents représentants des associations ont été auditionnés en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse l'année passée pour en discuter. Des rapports ont été rédigés, en attente d'être votés par le Conseil municipal, et deux projets de délibération sont toujours en commission. Cela veut dire qu'il y a beaucoup de demandes concernant le logement d'urgence en Ville de Genève. Leur point commun? Améliorer les conditions de vie des grands vulnérables en leur proposant un lieu où dormir, à l'abri, tout au long de l'année. Cependant, la notion de lieu et les modalités d'accueil peuvent différer du tout au tout.

Il est urgent de mettre en place une solution durable pour laquelle tous les acteurs publics doivent intervenir, soit le Canton et toutes les communes genevoises. Il est aussi impératif que les acteurs associatifs soient associés à la démarche pour que le résultat débouche sur une solution réellement respectueuse des grands vulnérables. M. Noël Constant, président de Carrefour-Rue et que tout le monde connaît, a dit: «Le minimum est que les personnes aient un lit, un réel lit, qu'elles ne dorment pas sur un banc, qu'elles aient accès à une douche et à un WC.» Les Verts sont totalement d'accord, d'autant que cela a un coût raisonnable.

Vous l'aurez compris, et j'en finirai là, les Vertes et les Verts sont favorables au renvoi de cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). L'hébergement d'urgence est une nécessité avec le développement de la précarité, l'augmentation des besoins et plus encore la crise du Covid-19. Les personnes sont là, il faut donc être là aussi. Ensemble à gauche a toujours soutenu l'amélioration des capacités et de la qualité de ce type d'accueil d'urgence. Nous étions favorables à un accueil toute l'année, à la création d'un lieu pour les familles, les femmes, pour les personnes plus vulnérables, au suivi sanitaire et au lien avec le réseau social, enfin à un hébergement en surface et, si possible, en plus petites structures.

Nous avons effectivement déposé le projet de délibération PRD-254, qui attend encore en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. La Ville de Genève a beaucoup investi dans le développement de l'hébergement d'urgence et

Motion: prolongation de l'hébergement des sans-abri à la caserne des Vernets

il n'est pas juste ni équitable qu'elle soit seule à le faire. On souhaite toujours une nécessaire collaboration avec le Canton et l'ACG.

Pour nous, en premier lieu, il va de soi que chaque personne puisse vivre son droit au logement, à savoir qu'il y ait assez de logements à loyer bon marché à disposition pour répondre aux besoins. Il faut les construire. Un logement-relais reste préférable à l'hébergement d'urgence et permet un accompagnement plus efficace et plus ciblé. On doit tout entreprendre pour prévenir la perte du logement, pour empêcher la résiliation d'un bail et l'expulsion, tout particulièrement dans le contexte du Covid-19 où bien des personnes risquent de ne pas pouvoir payer leur loyer. Mais il faut assurer le minimum en matière d'hébergement d'urgence et nous sommes convaincus que M^{me} Kitsos travaillera dans ce sens comme elle nous l'a annoncé.

Pour Ensemble à gauche, il est important que l'élaboration de ces propositions se fasse en concertation avec les associations actives sur le terrain. Nous avons regretté la fermeture des sleep-in du projet Dispositif de nuit, imposée par les mesures liées au Covid-19, assuré par le Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS) et le CAUSE. Nous avons regretté que le personnel qui travaillait dans ces structures n'ait pas pu continuer à suivre cette population. En effet, les personnes sans abri ont aussi souvent perdu leur insertion, leur lien social et dans ces structures, justement, des liens précieux ont pu être tissés, qui se sont peut-être perdus, la Ville ayant préféré remplacer les intervenants par ses propres collaborateurs et collaboratrices des autres services. Mais je ne souhaite pas revenir sur ces décisions prises dans l'urgence; je peux tout à fait les comprendre. J'affirme cependant que la collaboration avec les associations sera essentielle, tout particulièrement avec les structures qui œuvrent déjà en ce sens, comme le CAPAS.

Au vu de l'urgence, nous aurions préféré renvoyer cette motion directement au Conseil administratif. Mais nous soutiendrons son examen en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Arnaud Moreillon (S). Ce soir, agacé ou serein, fatigué ou en pleine forme, chacun, chacune d'entre nous rentrera dans son foyer. Les personnes dont on parle aujourd'hui sont temporairement logées à la caserne des Vernets. Mais, de fait, elles ont connu et elles connaissent régulièrement une vie où il n'y a pas de chez-soi. Elles ont pour toit le ciel au-dessus de leur tête et pour sol les rues que nous foulons. Leur adresse ne contient ni nom de rue, ni numéro, ni étage, seulement «Genève».

Caritas évalue le nombre de personnes sans statut légal, écho au précédent débat, à environ 10 000. Les 250 personnes qui dorment aujourd'hui à la caserne

Motion: prolongation de l'hébergement des sans-abri à la caserne des Vernets

des Vernets ne sont pas toutes sans statut légal, mais une grande partie d'entre elles le sont. Elles sont à la merci des marchands de sommeil et des réseaux de traite d'êtres humains, ce qui implique des risques sanitaires accrus. Au coût humain s'additionne donc un coût économique.

Fermer la caserne le 15 juillet 2020 revient à jeter dans la rue ces 250 personnes. Pour le Conseil municipal, il s'agit donc de faire preuve de fraternité à leur égard, ne serait-ce que temporairement, jusqu'en novembre, moment auquel les sleep-in pourraient reprendre. Cette «fraternité de la nuit», comme Jean Ziegler le disait, amène un être humain à en protéger un autre.

Au cas où la fraternité ne suffirait pas, les lois qui nous contraignent doivent aussi être un argument. L'article 12 de la Constitution fédérale, «Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse», stipule que «quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine». La dignité humaine comprend l'accès à un logement, à un toit. L'article 39 de la Constitution de la République et canton de Genève énonce le droit à un niveau de vie suffisant. Il rappelle, à l'alinéa 1, que «toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle».

Le dispositif est certes relativement coûteux mais la crise nous a montré que chaque vie n'a pas de prix. Le Canton a un projet de loi actuellement soumis à l'ACG pour préavis afin d'impliquer davantage les autres communes. Il est clair que la Ville ne peut assumer seule le dispositif. Mais, en attendant, elle doit poursuivre sa politique avec cohérence. Elle en a la responsabilité, de par le principe de subsidiarité et au vu du manque de base légale au Canton lui permettant d'agir. La voilure financière a déjà été réduite. Le Conseil administratif a décidé d'instaurer uniquement la prise en charge de soirée et de nuit, soit de 19 h 45 à 8 h 45, dès le 15 juillet 2020. Les structures de Frank-Thomas et des Vernets seront fermées en journée à cette date; le dispositif est donc déjà ramené au minimum du minimum vital.

L'urgence sociale dans laquelle l'épidémie nous a projetés nous invite à revoir certaines de nos priorités. La dignité des sans-abri en est une. Et elle répond aussi au besoin de sécurité sanitaire des Genevois. Tout en se concertant avec les associations, il est possible de faire attendre l'aménagement de la caserne des Vernets, le temps de trouver une solution pérenne pour celles et ceux qui n'ont pour toit que le ciel genevois.

Nous vous invitons donc à accepter le renvoi de la motion en commission.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

Motion: prolongation de l'hébergement des sans-abri à la caserne des Vernets

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Comme il y a beaucoup de personnes nouvelles au sein de ce parlement, j'aimerais rappeler que c'est le Parti libéral-radical qui a demandé l'hébergement d'urgence à l'année. Ce n'est pas la gauche, ni M^{me} Alder. C'est bien une délibération déposée par le Parti libéral-radical qui a finalement été acceptée par le plénum.

C'est aussi un maire illustre issu du Parti libéral, M. Claude Haegi, qui avait imaginé des contrats de confiance pour permettre à des personnes qui ne trouvaient pas de logement de disposer d'un bail, dans lequel elles s'engageaient à partir quand les travaux devaient commencer. C'était en 1983. Bien sûr, cela date de quelques années. Trouver un logement était peut-être encore plus difficile qu'aujourd'hui et il y avait des squats dont la situation devenait de plus en plus délicate.

Je mets cela en préambule pour vous dire que le Parti libéral-radical est très soucieux du problème des gens qui n'ont pas de logement. Néanmoins, nous sommes surpris par cette motion, dans le sens qu'elle demande au Conseil administratif de maintenir ouverte la structure d'accueil en surface et située à la caserne des Vernets. Or, comme M. Sormanni l'a déjà dit, cette caserne appartient à l'Etat. C'est l'Etat qui l'a prêtée à la Ville pour le moment afin de trouver une solution d'urgence à la crise sanitaire du Covid-19. Cette structure d'accueil est prévue jusqu'au 15 juillet 2020. Il faudra demander à la prolonger auprès de l'Etat. Imaginez une personne qui doit partir à l'étranger et qui prête son appartement à un étudiant, juste pour cette période-là, ayant besoin de le récupérer après. Quand elle revient, l'étudiant lui dit: «Jusqu'à ce que je trouve une autre solution, une alternative à cet hébergement, je resterai ici...»

La demande de la motion ne me semble pas très bien formulée, puisque l'aide individuelle est déjà du ressort de l'Etat, pas de la Ville, et que le terrain appartient à ce dernier. La requête est étrange et cette motion mériterait d'être améliorée, raison pour laquelle le Parti libéral-radical demande qu'elle soit renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour étude.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est aussi sensible à la cause des sans-abri. Au cours de l'année 2019-2020, nous avons étudié divers objets en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ayant pour but d'héberger les sans-abri de manière durable. Aujourd'hui, le Parti démocrate-chrétien est favorable au renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse afin que celle-ci l'étudie, toujours dans le but de trouver des logements pérennes en surface. Peut-être que ce ne sera pas à la caserne des Vernets. Peut-être que nous trouverons des solutions plus favorables pour les sans-abri. D'où le vote du Parti démocrate-chrétien en faveur d'un renvoi de la motion en commission.

Motion: prolongation de l'hébergement des sans-abri à la caserne des Vernets

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. En 2015, le Conseil administratif s'était fixé comme objectif zéro sans-abri en 2020. On y est. Comme cela a été relevé, face à la crise du Covid-19, la caserne des Vernets a actuellement été mise à disposition. Il importe de distinguer plusieurs temps.

Dans un premier temps, la situation actuelle est marquée par l'urgence sociale, exacerbée par la crise sanitaire qui doit être gérée. Des personnes sont hébergées à la caserne des Vernets, caserne qui doit fermer à la mi-juillet de cette année. On ne pourra pas garder cette caserne beaucoup plus longtemps. On a déjà des discussions avec l'Etat pour voir jusqu'à quand ce sera possible. J'aurai ces éléments lors du dépôt de ma proposition à la fin de juin. Il nous faut donc répondre à l'urgence de la période estivale et garder en tête qu'il pourrait y avoir une recrudescence de Covid-19, avec une deuxième vague à l'automne. On doit maintenir la distanciation sociale. Des questions d'ordre sanitaire doivent être prises en compte.

Le deuxième temps, ainsi que la plupart des intervenants l'ont évoqué, comme M. Sormanni, c'est la recherche d'un consensus autour d'une solution pérenne et digne de notre ville. Cela veut dire un hébergement en surface, où l'on peut faire du travail de réinsertion sociale. Je viendrai avec des propositions.

Dans un troisième temps, il s'agit de nouer le dialogue avec les associations, d'une part, pour voir ce qu'il est possible de faire avec elles, ainsi qu'avec le Canton et les communes, d'autre part. Je peux vous assurer que j'ai déjà pris des contacts et nous avons agendé des séances ces prochains jours avec les communes, le Canton et l'ACG. Car il faut aussi que nous avançons sur l'avant-projet de loi, lancé au début de 2020 et qui inclut l'ensemble des partenaires. L'idée est de répartir les tâches et de clarifier les charges entre le Canton, la Ville et les autres communes.

M. Sormanni a évoqué la question des sleep-in. Il y avait aussi celle des sanitaires. D'autres éléments comptent au-delà du fait d'avoir un toit, comme l'alimentation. La réflexion sur les alternatives doit être large mais nous intégrerons à celle-ci l'option mentionnée.

La motion est très intéressante. Elle nous permet de penser au présent et au futur. Par contre, je relève – et j'en terminerai par là – qu'il ne faudrait pas que cette motion vienne freiner la proposition de la fin de juin car, comme je vous l'ai expliqué, cette proposition est nécessaire si on veut avoir une solution pour cet été. Si cette proposition n'est pas adoptée sur le siège, en gros, l'objectif que le Conseil administratif s'était fixé et que le Conseil municipal avait aussi exprimé, à savoir zéro sans-abri en 2020, ne sera pas tenu. Il faut donc vraiment distinguer le travail en commission sur cette motion, d'une part, quant aux solutions pérennes à envisager – cela permettra d'auditionner certaines personnes et de réfléchir à la problématique en prenant en compte tous les éléments – et

la réponse à l'urgence, d'autre part, avec la proposition que je déposerai à la fin de juin.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 64 oui contre 7 non.

9. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1537, de MM. *François Bärtschi, Daniel Sormanni, Amar Madani, Sandro Pistis, Luc Barthassat, Daniel-Dany Pastore* et M^{me} *Danièle Magnin*: «Après la crise Covid-19: empêchons le retour des mendiants qui ont quitté notre ville pendant le confinement!»;
- M-1538, de M^{mes} et MM. *Delphine Wuest, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Charlotte Nicoulaz, Valentin Dujoux, Anna Barseghian, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem* et *Matthias Erhardt*: «Pour un miroir d'eau aux Bastions»;
- M-1539, de M^{mes} et MM. *Denis Ruysschaert, Delphine Wuest, Charlotte Nicoulaz, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Léonore Baehler, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem, Laurence Corpataux* et *Matthias Erhardt*: «Rafrâichir la ville en créant des ruisseaux paysagers»;
- M-1540, de M^{mes} et MM. *Valentin Dujoux, Omar Azzabi, Charlotte Nicoulaz, Léonore Baehler, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Louise Trottet* et *Bénédicte Amsellem*: «Sors ta gourde et bois de l'eau!»;
- M-1541, de M^{mes} et MM. *Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Olivier Baud, Valentin Dujoux, Audrey Schmid, Julie Frossard, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Daniel Sormanni, Eric Bertinat* et *Matthias Erhardt*: «Ne supprimez pas nos rares places de stationnement pour personnes à mobilité réduite»;
- M-1542, de M^{mes} et MM. *Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Yves Steiner, Rémy Burri, Vincent Latapie, Maxime Provini, Alia Meyer, John Rossi, Sebastian Aeschbach* et *Nadine Béné*: «Stop et abolition des taxes pour l'année 2020»;
- M-1543, de M^{me} et MM. *Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat* et *Danièle Magnin*: «Pour l'abolition de la cabale institutionnelle anti-automobiles à Genève»;

Interpellations
Questions écrites

- M-1544, de *M^{me}* et *MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat et Danièle Magnin*: «Blocage des rues de Genève: un deuxième coup de massue après la crise du Covid-19».

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Merci beaucoup pour ces deux soirées! Je vous donne rendez-vous les 22 et 23 juin 2020.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	502
2. Communications du Conseil administratif	502
3. Communications du bureau du Conseil municipal	502
4. Questions orales	502
5. Interpellation orale du 4 mars 2020 de M ^{me} Ariane Arlotti: «Contrats abusifs au Grand Théâtre: quel contrôle est exercé par le département?» (IO-311)	504
6. Interpellation orale du 4 mars 2020 de M ^{me} Annick Ecuyer: «Absence d'intervention lors de paroles xénophobes ou racistes» (IO-310) . . .	505
7. Résolution du 28 mai 2020 de M ^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Amanda Ojalvo, Luis Vazquez, Martine Sumi, Corinne Goehnerda Cruz, Ulrich Jotterand et Emmanuel Deonna: «Contre l'extrême précarisation: l'urgente régularisation» (R-267)	508
8. Motion du 28 mai 2020 de M ^{mes} Dalya Mitri Davidshofer et Amanda Ojalvo: «Pour le maintien de l'ouverture de la caserne des Vernets jusqu'à la mise en place d'une solution d'hébergement digne pour les sans-abri» (M-1533)	531
9. Propositions des conseillers municipaux	541
10. Interpellations	542
11. Questions écrites	542

La mémorialiste:
Daphné Leftheriotis